

LE DEVOIR

Vol. CIV N° 118

LE DEVOIR, LE MERCREDI 29 MAI 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

La cote du bilinguisme est en baisse au pays

Les jeunes sont de moins en moins en contact avec la langue française et peu d'immigrants sont bilingues, selon une analyse de Statistique Canada portant sur la période 1961-2011

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Un demi-siècle après la commission Laurendeau-Dunton, le bilinguisme canadien demeure une affaire essentiellement québécoise — et plutôt fragile. Dans le reste du pays, le taux de bilinguisme est à la baisse, et tout indique que la tendance ira s'aggravant dans les

prochaines années, révèle une étude publiée mardi par Statistique Canada.

L'analyse indique notamment que de moins en moins de jeunes anglophones sont en contact avec le français à travers le pays. Elle montre aussi que les Canadiens nés à l'étranger sont proportionnellement deux fois moins nombreux à être bilingues anglais-français que

leurs compatriotes nés au pays.

« Il est clair que de grands défis se poseront dans les prochaines années pour le maintien du bilinguisme », dit Jean-Pierre Corbeil, responsable des données linguistiques à Statistique Canada et coauteur de l'étude. Le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, partage en partie le constat.

L'étude permet de mesurer l'évolution du bilinguisme au Canada depuis la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton) en 1963, qui a jeté les bases de ce qui allait devenir la politique de bilinguisme officiel du

VOIR PAGE A 10 : BILINGUISME

AIDE SOCIALE

Maltais reporte l'annonce d'une bonification

La nouvelle a suscité colère et déception

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

C'était le baume attendu pour soulager les effets néfastes des changements à l'aide sociale et atténuer les inquiétudes: mais la bonification promise aux 85 000 assistés sociaux vivant seuls avec 604 \$ par mois ne sera pas connue avant la rentrée de l'automne, où une « approche globale » sera dévoilée.



Agnès Maltais

En entrevue au *Devoir*, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale Agnès Maltais a toutefois convenu que le montant de la bonification était « arrêté » et qu'il ne sera pas soumis à de futures tractations internes. Il sera toutefois annoncé dans le cadre d'une « stratégie globale de lutte contre la pauvreté », après l'été. « Le montant de la bonification est arrêté. C'est pas vrai que c'est le président du Conseil du trésor qui a gagné. J'aurais pu l'annoncer. Mais je fonctionne pas par bonne nouvelle, moi, je fonctionne vraiment dans un cadre global de soutien aux personnes les plus démunies. »

Venue reprendre devant la presse les grandes lignes de son « approche globale et cohé-

VOIR PAGE A 10 : MALTAIS



FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

Le sénateur Mike Duffy se rendant au Sénat, mardi, à Ottawa. À sa demande, le comité du Bureau de régie interne du Sénat avait accepté de tenir des audiences publiques dans la soirée pour qu'il puisse livrer sa version des faits, mais il ne s'est pas présenté.

AFFAIRE DUFFY

Harper aurait été tenu dans le noir pendant 24 heures

HÉLÈNE BUZZETTI
MARIE VASTEL

Correspondantes parlementaires à Ottawa

Le premier ministre Stephen Harper soutient que son entourage a attendu 24 heures avant de l'informer que son chef de cabinet, Nigel Wright, avait donné 90 000 \$ au sénateur Mike Duffy pour rembourser ses allocations de dépenses illégitimes. Il n'aurait appris la chose que le 15 mai, un jour après que le journaliste de CTV eut contacté son bureau pour obtenir des explications en vue de diffuser son reportage fracassant.

La période de questions de mardi avait une atmosphère tout à fait différente alors que Stephen Harper y participait pour la première fois depuis que le réseau CTV a révélé l'existence du chèque de 90 000 \$. Le chef de l'opposition officielle, Thomas Mulcair, a endossé l'habit du plaideur et multiplié les questions concises et chirurgicales afin d'obtenir du premier ministre le maximum de détails sur cette affaire.

« Quel jour et à quelle heure le premier ministre a-t-il été informé du paiement de Nigel Wright au sénateur conservateur Mike Duffy », a-t-il demandé en guise d'ouverture. « Cette question a été portée à mon attention il y a deux semaines, après que des spéculations aient été faites dans les médias. Le mercredi 15 mai, j'en ai été informé », a répondu M. Harper.

« Quand le premier ministre a-t-il parlé pour la première fois avec Nigel Wright des dépenses de Mike Duffy ? » Réponse: « J'ai été mis au courant pour la première fois à la date et l'heure indiquées », a répété

VOIR PAGE A 10 : HARPER

Lire aussi | La chronique de Manon Cornellier: La responsabilité de qui? Page A 3

Lire aussi | La chronique de Francine Pelletier: Le Sénagate. Page A 9

AUJOURD'HUI



Le Monde | En Syrie, l'opposition réclame des armes rapidement après la levée de l'embargo européen. Page B 7

Actualités | L'Université du Québec voudrait sauver ce qui reste de la CREPUQ. Page A 7

Économie | Le Canada est au troisième rang des pays riches où il fait bon vivre, selon le nouvel indicateur du bien-être de l'OCDE. Page B 1



Avis légaux..... A 4
Décès..... A 6
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... A 6
Sudoku..... B 6

EXPOSITION

Sur les traces de Curious George

Ou comment le petit singe a sauvé la vie de ses créateurs, poursuivis par les nazis

ISABELLE PARÉ

Qui ne connaît pas les espiègleries de Curious George, célèbre petit singe auteur de gaffes en série, devenu une star de la littérature jeunesse, de films à profusion et de bandes dessinées? Si les aventures du petit singe fripon sont célébrissimes, la plus périlleuse et la moins connue d'entre toutes est probablement sa course improbable — et de celle de ses créateurs — à travers l'Europe pour échapper aux nazis. Une fuite durant laquelle les dessins du petit primate ont contribué, à plusieurs reprises, à sauver la vie de ses dessinateurs.

La vie de H. A. et Margret Rey, créateurs de Curious George, personnage de BD mieux connu en

français sous le nom de Georges le petit curieux, mériterait en soi un roman. On leur consacre à Montréal, ces jours-ci, une exposition au Centre commémoratif de l'Holocauste, présentation qui raconte en quelques tableaux l'incroyable naissance du quadrumane. Mais, surtout, de sa survie presque miraculeuse, compte tenu des aventures et péripéties qu'ont traversées ses géniteurs, pris au piège dans une Europe étouffée par l'invasion nazie.

En fait, l'histoire débute en 1924. H. A. Rey (né en Allemagne sous le nom de Hans Augusto

VOIR PAGE A 10 : CURIOUS GEORGE

Lire aussi | Une famille montréalaise a échappé au nazisme en se cachant dans une grotte en Ukraine. Page A 6



Dessin original de H. A. Rey. Le singe gaffeur devait devenir une célébrité.

Festival des Solidarités

**LE 15 JUIN
2013**

USINE C

1345, avenue Lalonde, Montréal

CETTE PAGE EST PRODUITE PAR ALTERNATIVES > LA SOLIDARITÉ EN ACTION > WWW.ALTERNATIVES.CA

Dépasser le vieux modèle extractiviste

Le climat change. La planète est à bout de souffle. Malgré cela, à l'inverse de tout bon sens commun, les entreprises minières et pétrolières accélèrent un rythme effréné qui, déjà, nous a fait dépasser le taux de CO₂ tant redouté de 400 parties par millions. Mauvaise surprise pour les Canadiens, trois entreprises extractives sur quatre sont de chez nous. Le « plus beau pays du monde » est le champion incontesté de l'exploitation sauvage de ce qui se trouve dans le sous-sol de la planète. Écosystèmes affaiblis, droits démocratiques bafoués pour faire place aux entreprises, communautés autochtones chassées de chez elles. Au Québec et au Canada, nous avons la responsabilité commune d'agir maintenant pour les générations futures d'ici et d'ailleurs.

Heureusement, les mobilisations et les solidarités sont elles aussi de plus en plus nombreuses. Ici, les autochtones et les non-autochtones s'allient de plus contre ces projets destructeurs : pipelines, sables bitumineux et gaz de schiste suscitent une indignation grandissante. Au Nord comme au Sud, les populations locales contestent les abus des minières canadiennes, allant parfois jusqu'à reprendre le contrôle de leur ressources communes. Partout, la défense du patrimoine commun s'organise.

Ainsi, Alternatives vous invite à son Festival des Solidarités 2013, qui sera l'occasion de renforcer et de célébrer ces luttes plus cruciales que jamais, alors que la menace de la crise écologique nous impose de réfléchir en profondeur sur notre manière de vivre, de produire et de consommer. S'il est un moment où le débat doit être fait sur ce modèle de développement basé sur la destruction des écosystèmes, c'est maintenant.

CitoyenEs, étudiantEs, travailleurEs et militantEs de partout sont attenduEs en grand nombre.

LE FESTIVAL DES SOLIDARITÉS est un événement festif, convivial, un lieu d'échange et de partage qui met de l'avant la solidarité sociale. Il s'organise autour des enjeux sociaux du moment et comprend des conférences, des ateliers, des kiosques et un concert.

10h CONFÉRENCE D'OUVERTURE
Contre le modèle extractiviste canadien avec
Gabriel Nadeau-Dubois

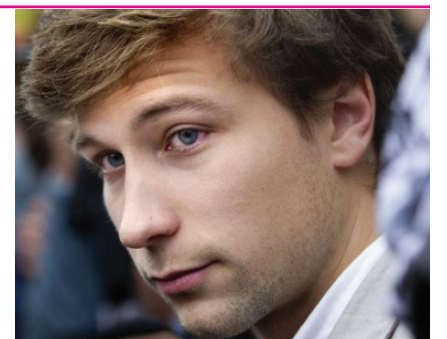
12h30 ATELIER 1 : Boycoter l'apartheid israélien :
Bienvenue au lancement de la Coalition BDS
Québec

THÉÂTRE POPULAIRE : Le Québec à la rencontre des sables bitumineux

14h CONFÉRENCE PRINCIPALE
Combattre les pétrolières avec Nnimmo Bassey
Animation : Dominic Champagne

16h ATELIER 2 : Quelle solidarité internationale voulons-nous en 2013?
ATELIER 3 : Le Canada minier

Animation avec la Chorale du Peuple – concert à 18 h et bien plus!



DOMINIC CHAMPAGNE :

« Le pétrole pèse très lourd dans tout ce qui règle et dérègle notre vie sur terre. À l'heure de la découverte de gisements en Gaspésie, aux limites de terre-Neuve en passant par Anticosti, nous avons d'importants choix à faire. Ces choix doivent être faits démocratiquement. »

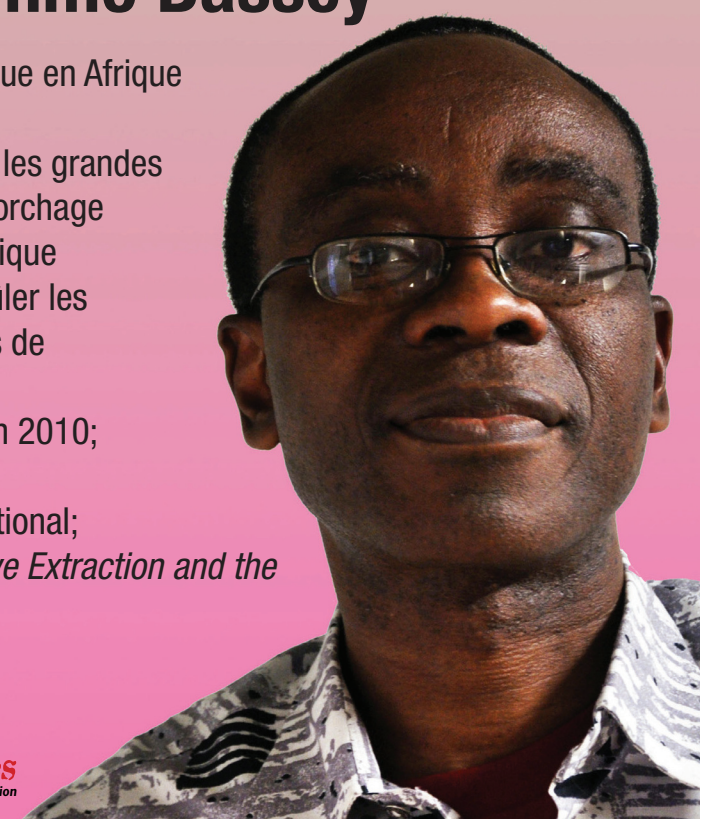
CONFÉRENCE de Nnimmo Bassey

- GRAND DÉFENSEUR de la justice climatique en Afrique et en Europe;
- FIGURE DE PROUE du mouvement contre les grandes pétrolières, il a réussi à rendre illégal le torchage de gaz dans son pays natal — une technique extrêmement polluante qui consiste à brûler les rejets de gaz naturel qui s'échappent lors de l'extraction du pétrole;
- RÉCIPIENDAIRE du Prix Nobel alternatif en 2010;
- Coordonnateur de Oilwatch International;
- Ex-président des Amis de la terre international;
- Auteur de *To Cook a continent: Destructive Extraction and the Climate Crisis in Africa*.

14 h > Usine C > Entrée : 5 \$

Réservez votre billet sur :
www.alternatives.ca

Alternatives
La solidarité en action



CONCERT @ 18 H Sunrise and Good People avec VJ Homing

Billet 5 \$
GRATUIT pour les détenteurs d'un billet pour la conférence de Nnimmo Bassey

USINE C

Alternatives
La solidarité en action

CBI
Animer Montréal

FONDS
de solidarité FTQ

SE METTRE DANS LEAU
CHAUDE
ATSA à l'Éspace Libre

GREENPEACE

Fondation **Frantz Fanon**

alternatives
INTERNATIONAL

Information : 514.982.6635 • www.alternatives.ca

ACTUALITÉS

La responsabilité de qui?



MANON CORNELLIER
à Ottawa

Il y avait longtemps qu'on n'avait pas eu droit à un interrogatoire efficace du premier ministre aux Communes. Laissant de côté détours et fioritures, le chef du NPD, Thomas Mulcair, a retrouvé ses réflexes d'avocat et est allé droit au but durant la période des questions mardi, la première à laquelle Stephen Harper participait depuis les révélations sur le don de 90000\$ fait par son ancien chef de cabinet au sénateur Mike Duffy.

«À quelle date et quelle heure le premier ministre a-t-il été informé que Nigel Wright avait fait un paiement au sénateur conservateur Mike Duffy?», a demandé M. Mulcair d'entrée de jeu. «J'ai été très clair à ce sujet. Cette question a été portée à mon attention il y a deux semaines après que des conjectures aient apparu dans les médias. Le mercredi 15 mai, on me l'a dit. J'ai aussitôt demandé que mon bureau s'assure d'en informer le public de façon appropriée», a répondu Stephen Harper.

«Quand le premier ministre a-t-il pour la première fois parlé à Nigel Wright des dépenses de Mike Duffy?», a aussitôt poursuivi le chef néodémocrate. «Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, j'ai pris connaissance de cela à la date et à l'heure indiquées. Avant ce moment, j'ai cru comprendre que M. Duffy avait remboursé ses propres dépenses», a rétorqué le premier ministre.

Et cela s'est poursuivi de très longues minutes. L'absence de préambules privait M. Harper de prétexte pour dévier ou attaquer sur un autre front. Toute esquivance de sa part sautait aux yeux.

Et il y en a eu. Il n'a jamais voulu dire quand il avait discuté pour la première fois du cas Duffy avec M. Wright, ni si la chose avait été discutée au Conseil des ministres. Il a refusé de s'engager à rendre public tout document relié à cette affaire. Et ainsi de suite.



Après deux semaines de controverse, M. Harper ne pouvait plus éviter les Communes. Après tout, c'est son chef de cabinet Nigel Wright qui a démissionné pour avoir donné à un de ses sénateurs les fonds nécessaires pour rembourser des allocations injustifiées. Le premier ministre se devait donc de rendre des comptes, ce qu'il a fait jusqu'à un certain point.

Le premier ministre n'est toutefois pas prêt à assumer la responsabilité pour ce qui se passe dans les rangs de son bureau et de son parti. Un des moments les plus révélateurs à cet égard est survenu lorsque le chef libéral Justin Trudeau a soulevé un autre enjeu, celui des appels automatisés frauduleux. Le premier ministre a refusé de lui donner la réplique alors qu'il avait répondu jusque-là à toutes les questions de M. Trudeau sur l'affaire Wright-Duffy.

Bien qu'il soit chef du Parti conservateur et chef d'un gouvernement qui promet de corriger les lacunes de la Loi électorale, M. Harper est resté coi, laissant le plancher au secrétaire parlementaire Pierre Poilievre.

Aux questions portant sur le jugement rendu jeudi dernier par la Cour fédérale dans le dossier des appels automatisés, M. Poilievre a déclaré «que le Parti conservateur a gagné le jugement» puisque ce dernier dit «qu'il n'y avait aucune preuve que le Parti conservateur a participé» à cette combine.

Il est vrai que le juge Richard Mosley a dit être incapable d'identifier les responsables de la «fraude». Mais il a bien dit, ce qu'a omis de mentionner M. Poilievre, qu'il y avait eu fraude, que la source probable d'information pour les appels en question était la banque de données des électeurs du Parti conservateur et que ce dernier s'était livré à une «guerre de tranchées pour essayer d'empêcher que la présente affaire soit entendue sur le fond».



Si dans le dossier Wright-Duffy, le gouvernement peut se réfugier pendant un moment derrière les examens des différents commissaires à l'éthique, il ne peut se défilier lorsqu'il s'agit de prévenir la répétition de la fraude survenue en 2011. La Loi électorale doit être changée et musclée et il n'y a que lui qui peut le faire.

Le directeur général des élections (DGE) Marc Mayrand a averti le comité parlementaire, devant lequel il comparait mardi, que les changements doivent être en vigueur dès le printemps 2014 pour être mis en œuvre à temps pour les élections de 2015. Or, la session parlementaire achève et si rien n'est fait avant la fin juin, il faudra attendre à l'automne pour prendre connaissance du projet de loi et l'étudier.

En restant vissé à sa chaise dès qu'il était question de cette grave fraude électorale, le premier ministre a manqué une occasion d'afficher sa désapprobation et de démontrer sa réelle préoccupation pour l'intégrité du système électoral.

La combinaison de ses réponses et de ses silences donne l'impression que sa notion de responsabilité est à géométrie variable. Sa volonté d'agir aussi. Les sénateurs conservateurs disent être prêts à revoir les règles gouvernant leurs dépenses, sans même attendre la fin des vérifications en cours.

Le gouvernement pourrait faire de même dans le dossier des appels automatisés. Il n'est pas nécessaire d'attendre la fin des enquêtes d'Élections Canada pour agir. En fait, plus il tarde, plus il alimente les soupçons à l'endroit des intentions véritables de son parti.

mcornellier@ledevoir.com

Gentilly-2: HQ veut accélérer le déclassement

La phase de dormance de la centrale nucléaire pourrait passer de 40 à 15 ans

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Hydro-Québec (HQ) a mandaté une firme américaine afin qu'elle élabore un plan de déclassement rapide pour la centrale Gentilly-2. Son rapport, attendu pour le début 2014, pourrait faire passer la phase de dormance de 40 à 15 ans.

«Hydro-Québec n'a pas l'intention d'étirer indéfiniment la phase de déclassement», a affirmé le directeur de la centrale Gentilly-2, Mario Désilets, lors d'une audience publique de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), qui s'est tenue le 15 mai dernier.

«Afin de mieux comprendre les déclassements accélérés, Hydro-Québec a demandé à la compagnie qui a préparé son plan de déclassement préliminaire de lui produire un plan de déclassement rapide.»

Main-d'œuvre

C'est la firme américaine TLG Services, située dans la ville de Bridgewater au Connecticut, qui a obtenu le contrat. «Cette compagnie-là a déjà produit des plans de déclassement rapide pour des centrales américaines», a précisé Mario Désilets.

«On appelle ça déclassement rapide, mais il faut bien prendre en considération que ça ne débutera pas avant une quinzaine d'années par rapport à où on va être à la fin 2014.»

Le président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Michael Binnion, a démontré un vif intérêt pour cette solution. Il estime qu'il serait «très utile d'avoir une étude précise», car il s'agit désormais d'un «débat global», affirmant même avoir eu, récemment, des discussions avec d'autres pays à ce sujet. «L'avantage de faire un déclassement rapide, c'est parce que vous allez avoir les gens qui sont là. C'est la main-d'œuvre qui est disponible.»

Ce ne sont toutefois pas les employés actuels de la centrale qui effectueront le travail de démantèlement, a précisé Mario Désilets.

«Le travail de démantèlement est essentiellement un travail de construction. Alors, les employés d'Hydro-Québec ne peuvent pas faire le travail de démantèlement. Maintenant, il y a du support à donner aux équipes de construction et on pense que Hydro-Québec va être en mesure de fournir le support aux équipes qui vont être appelées à démanteler au moment voulu.»

Synchronisation avec Gentilly-1?

La production de ce nouveau plan de déclassement rapide fait suite à une recommandation de la Commission parlementaire sur Gentilly-2 qui s'est tenue en janvier dernier. La commission proposait également de faire une demande

au gouvernement fédéral afin d'obtenir son plan de déclassement de la centrale de Gentilly-1, en dormance depuis plus de 30 ans. Gentilly-1 est de juridiction fédérale alors que Gentilly-2 est sous la responsabilité de Québec.

Questionné par un membre de la commission sur la «synchronisation de démantèlement» des deux centrales, Mario Désilets affirme que «ça n'a pas été regardé pour l'instant». Rappelons que l'agence fédérale Énergie atomique Canada limitée (EACL) a déposé deux poursuites ces derniers mois contre Hydro-Québec dans le dossier de Gentilly-2, ce qui n'est pas pour favoriser la collaboration entre les deux instances.

Le rapport de la firme américaine doit être produit pour le début de 2014

Les réponses de Mario Désilets sur les différentes mesures entreprises par la centrale depuis sa fermeture n'ont guère impressionné le commissaire André Harvey, qui a fait part d'une «certaine inquiétude» par rapport à l'«échec préliminaire sommaire» présenté par la direction de Gentilly-2.

«Après avoir écouté votre présentation, j'ai un sentiment, une impression en tout cas, c'est personnel, qu'il y a un empressement de la part d'Hydro-Québec d'en découdre avec ce dossier-là puis de l'oublier.»

Le Devoir



JEFF TODD ASSOCIATED PRESS

Arthur Porter affirmait en mars souffrir d'un cancer et qu'il était trop malade pour se déplacer.

Affaire Porter: Couillard reste muet

Le chef libéral avait nommé le docteur Porter à la tête du CUSM

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Bien que présent au Parlement, Philippe Couillard n'a pas commenté, mardi, l'arrestation de celui qui fut un de ses grands amis, le Dr Arthur Porter.

Le chef libéral a évité les journalistes, prenant la route pour la Gaspésie sur le coup de midi. «C'est une tempête dans un verre d'eau», a fait valoir son attaché de presse, Harold Fortin.

«Il en a parlé [du Dr Porter] en long et en large, tout le temps. Ce n'est pas comme s'il avait évité les questions, bien au contraire.» L'attaché de presse a cité les émissions lors desquelles Philippe Couillard a dû expliquer la nature de ses relations avec l'ancien directeur général du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et il a rappelé que de nombreux articles avaient traité de la question.

Arthur Porter, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international après que l'Unité permanente anticorruption (UPAC) eut émis le sien en février, fut appréhendé par les autorités du Panama lundi. Il est accusé de fraude concernant la construction du mégahôpital de 1,3 milliard et d'avoir accepté des millions en pots-de-vin versés par des dirigeants de SNC-Lavalin.

Si Philippe Couillard s'est montré avare de commentaires, il en fut tout autrement du ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert. Les explications données par le chef libéral jusqu'à maintenant ne le satisfont pas. «Il doit expliquer quelles étaient ses relations avec M. Porter exactement et pourquoi la situation au CUSM s'est détériorée», a-t-il affirmé.

«Il faut être responsable de ses actes passés. M. Couillard avait des amitiés qui étaient discutables», a ajouté le ministre.

«Il n'a pas été en accusation de quoi que ce soit, M. Couillard, directement, a-t-il nuancé. Le problème, c'est le jugement de M. Couillard», qui, en tant que ministre de la Santé, a approuvé la nomination d'Arthur Porter à la tête du CUSM.

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a dit qu'il avait hâte d'entendre le témoignage du Dr Porter. «On a eu la version de Philippe Couillard sur M. Porter. Moi, j'ai hâte d'avoir la version de M. Porter sur Philippe Couillard. M. Porter a dit qu'il avait beaucoup de choses à dire sur la classe politique.»

Pour sa part, le chef de l'opposition officielle, Jean-Marc

Fournier, ne craint pas les révélations que pourrait faire le Dr Porter lors de son procès. «Il débarrassera son sac, il n'y a pas de problème. L'important, c'est que la justice suive son cours.»

Le leader parlementaire libéral, Pierre Moreau, qui, lors de la course à la chefferie libérale, n'avait pas manqué de parler des «munitions» que les liens entre Philippe Couillard et Arthur Porter fourniraient à ses adversaires des autres partis, a rappelé que le chef libéral avait répondu plusieurs fois à des questions sur le sujet. «Je pense qu'il serait susceptible de donner les mêmes réponses qu'il a déjà données. En ce qui me concerne, ça ne fait plus partie de l'actualité», juge-t-il.

Le Devoir



LA PRESSE CANADIENNE / POLICE DU PANAMA

Quinze jours pour contester l'extradition

Arthur Porter a quinze jours pour contester son extradition vers le Canada après son arrestation cette semaine au Panama. L'ancien patron du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et sa femme, Pamela, ont été arrêtés dans ce pays d'Amérique centrale

lundi. La porte-parole de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a expliqué mardi que le couple pourrait s'opposer à son extradition vers le Canada, où l'homme et la femme font face à plusieurs chefs d'accusation, dont celui de fraude.

La Presse canadienne

Avenir du français: le projet de loi 14 attendra l'automne

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Au terme de l'obstruction systématique des libéraux, le gouvernement Marois reportera à l'automne l'étude article par article du projet de loi 14 visant à renforcer la place du français au Québec.

La ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane De Courcy, devra se contenter d'un projet de loi dont le principe aura été adopté grâce à l'appui de la Coalition avenir Québec, mais qui n'aura pas pu franchir, ni même amorcer, l'étape de son étude détaillée. «Comme tous les législateurs, on souhaite travailler le plus vite possible. Mais chaque chose en son temps, pas de problème», a-t-elle affirmé avec philosophie, elle qui, malgré les nombreux compromis qu'elle s'appropriait à faire, n'aura pu obtenir le feu vert de l'Assemblée nationale pour la réforme «costaude» à laquelle elle s'est attelée.

Jusqu'ici, les libéraux ont utilisé leur temps de parole pour retarder autant qu'ils ont pu l'adoption du principe du projet de loi 14. Ce sont 38 libéraux qui ont palabré, chacun pendant les 20 minutes auxquelles ils avaient droit, soit près de 13 heures de débats. Onze autres élus doivent toujours occuper le temps, a indiqué l'attaché de presse libéral, Charles Robert, pour quatre heures de plus.

Rentrée chargée

En principe, l'adoption du principe du projet de loi 14 pourrait se faire cette semaine sans trop de difficultés, mais comme il n'y a plus de presse, les débats qui restent et le vote pourraient se tenir dans les deux semaines suivantes, alors que l'Assemblée nationale sera en travaux intensifs. L'étude détaillée s'annonçait ardue compte tenu des amendements que la ministre avait promis, mais surtout des exigences de la CAQ, qui avait demandé pas moins de neuf modifications.

Le report de l'étude détaillée du projet de loi 14 signifie que le gouvernement Marois carburera à l'identité cet automne. Le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, Bernard Drainville, présentera en septembre son projet de Charte des valeurs québécoises et ses propositions en matière d'accommodements religieux et un projet de loi suivra.

En outre, Diane De Courcy a renoncé à présenter ce printemps son projet de loi sur les écoles passerelles, qui doit aussi contenir une disposition concernant le droit des militaires francophones d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise au Québec, disposition retirée du projet sur langue. Il sera présenté après que la ministre aura pu disposer du projet de loi 14.

Le Devoir

Dépôt du projet de réforme de la Loi sur les mines

Le gouvernement Marois doit déposer ce mercredi la nouvelle mouture du projet de réforme de la Loi sur les mines. Selon ce que la ministre des Ressources naturelles Martine Ouellet a fait savoir au cours des derniers mois, cette législation devrait contenir des mesures permettant aux municipalités d'exercer davantage de contrôle sur le développement minier dans certaines zones de leur territoire. Les péquistes souhaitent aussi soumettre tous les projets miniers à un processus complet d'évaluation environnementale. Il est par ailleurs question d'inclure des clauses pour augmenter la transformation du minerai au Québec. M^{me} Ouellet a aussi déjà dit qu'elle étudiait l'idée de vendre aux enchères certains claims miniers situés dans des zones plus prometteuses.

Le Devoir

ACTUALITÉS

OTTAWA

La performance des fonctionnaires sous surveillance

Ottawa — Le gouvernement Harper s'apprête à mettre en place à compter d'avril 2014 un nouveau système d'évaluation de la performance dans la fonction publique.

Ce programme permettra, selon Ottawa, de faire grimper la productivité et l'efficacité des employés, tout en se débarrassant de ceux qui ne répondent pas aux attentes.

Le président du Conseil du trésor, Tony Clement, a expliqué que le système comprendrait des objectifs de performance et des examens écrits, une fois par année, pour l'ensemble des fonctionnaires, de même que des évaluations deux fois par année. Des programmes d'amélioration de la performance seront également offerts et des échéanciers précis élaborés pour que les employés puissent s'ajuster.

M. Clement a prévenu que les fonctionnaires qui ne démontreraient pas d'améliorations risquaient le renvoi ou une rétrogradation.

Il n'existait encore aucun programme pour évaluer la performance des employés fédéraux, hormis celui appliqué aux cadres de la fonction publique. M. Clement a reconnu qu'il était impossible de s'assurer un travail impeccable de la part de tous les fonctionnaires.

Le ministre Clement a soutenu que le programme serait équitable pour les employés, tout en permettant d'améliorer l'efficacité générale du système. «Une gestion performante permet de s'assurer que les bons travailleurs aient l'occasion de devenir d'excellents employés, tout en s'occupant efficacement des employés moins performants. Ils devront s'améliorer, et devenir des employés productifs, ou nous les laisserons partir», a-t-il poursuivi.

La Presse canadienne

Un Canadien a été libéré en Arabie saoudite

Un jeune Canadien qui avait été condamné à la peine de mort en Arabie saoudite a été discrètement libéré de prison, après presque six ans derrière les barreaux. Des documents obtenus par La Presse Canadienne indiquent que Mohamed Kohail a été libéré en décembre dernier. Les documents du ministère des Affaires étrangères, obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information, sont censurés et ne précisent pas dans quelles circonstances M. Kohail a été libéré. Le Montréalais d'origine avait été condamné à la peine capitale pour son rôle présumé lors d'une bagarre dans une cour d'école qui avait fait un mort en 2005. Le jeune homme, âgé de 22 ans à l'époque, et un ami jordanien devaient tous les deux avoir la tête tranchée avec un sabre pour leur implication dans le décès d'un jeune de 19 ans. La bagarre avait commencé par des insultes proférées à l'endroit d'une jeune femme par Sultan, le frère de Mohamed.

La Presse canadienne



Marc Mayrand témoignait mardi devant un comité permanent de la Chambre des communes.

Appels frauduleux: Mayrand veut du renfort législatif

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le directeur général des élections, Marc Mayrand, réitère sa demande au gouvernement fédéral de lui donner plus d'outils pour assurer l'intégrité du système électoral. Sinon, avertit-il, d'autres appels frauduleux pourraient survenir lors de futures élections et les responsables ne seront pas épinglés.

«Avec les technologies d'aujourd'hui, c'est de plus en plus facile» de faire des appels frauduleux et de cacher leur provenance, a déclaré aux journalistes M. Mayrand après sa comparution en comité parlementaire mardi. «Il faut qu'on ait des règles beaucoup plus sévères, beaucoup plus claires et surtout, des outils pour que le Commissaire [aux élections] puisse obtenir l'information à temps», a-t-il dit. Sinon? «Les chances, c'est ce qu'on peut voir qui est arrivé dans l'affaire de robocalls. On est plus de deux ans après l'élection et l'information est de plus en plus rare.»

Une «guerre de tranchées»

Marc Mayrand réclame le pouvoir d'exiger des personnes d'intérêt à rencontrer les enquêteurs d'Elections Canada, sur approbation d'un tribunal, et le pouvoir de réclamer des documents en possession des partis concernés. À l'heure actuelle, rien dans la loi ne permet à Elections Canada d'exiger ces choses. «Les enquêtes sur les appels trompeurs nous ont fait prendre conscience à quel point le Commissaire aux élections fédérales doit être mieux outillé pour faire son travail. Il est inutile d'avoir de bonnes règles si elles ne sont pas exécutées», a déclaré M. Mayrand aux députés réunis en comité.

M. Mayrand a fait preuve d'extrême prudence en répondant aux questions de l'opposition lorsque celle-ci l'a interrogé sur le récent jugement de la Cour fédérale à propos d'appels frauduleux logés dans six circonscriptions en 2011. Le juge Richard Mosley y a conclu que le Parti conservateur avait mené une «guerre de tranchées» pour ne pas collaborer. Est-ce aussi le cas dans l'enquête plus large que mène toujours Elections Canada dans Guelph et ailleurs au pays?

Circonspect, M. Mayrand a répondu que «dans le dossier de Guelph, il y a trois personnes d'intérêt qui étaient susceptibles d'avoir de l'information pertinente qui ont refusé de rencontrer les enquêteurs». Des rencontres sont annulées à la dernière minute. Il a aussi confirmé que l'avocat du Parti conservateur a mis trois mois avant de répondre aux demandes du Commissaire.

Projet de loi attendu

Par ailleurs, le directeur général des élections confirme qu'il n'a toujours pas été consulté par le gouvernement à propos du projet de loi — promis, mais toujours attendu — devant modifier la Loi électorale. Cette consultation préalable allait, dans le passé, de soi pour tout changement à la Loi électorale. «Ce que je trouve malheureux, c'est que ça peut des fois apporter des retards dans l'adoption des projets de loi», dit M. Mayrand. On l'a vu avec le projet de loi sur les prêts qui est un peu mis sur la voie d'échappement à cause des difficultés techniques dans sa rédaction.»

M. Mayrand a indiqué que le projet de loi devra avoir obtenu la sanction royale au plus tard au printemps 2014 pour que les changements soient en vigueur à l'élection d'octobre 2015.

Le Devoir

GRÈVE DES DIPLOMATES

Oui à la négociation, non aux compromis

Une rencontre est prévue lundi entre les deux parties, mais Ottawa se montre intransigent

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Huit semaines après que les diplomates canadiens ont entrepris leurs moyens de pression, le gouvernement fédéral s'apprête à reprendre les négociations collectives. Mais le ministre responsable n'a pas semblé plus ouvert aux compromis que dans son discours des deux derniers mois, arguant une fois de plus qu'il s'agit de bons emplois, bien rémunérés.

Le Conseil du trésor et l'Association professionnelle des agents du service extérieur (APASE) ont convenu de se rencontrer de nouveau pour reprendre les pourparlers lundi prochain. L'APASE voyait, avec cette main tendue du fédéral, la preuve que leurs «efforts portent fruit».

Mais interrogé à savoir s'il proposerait un compromis, lundi, afin d'éviter une grève générale des agents du service extérieur de son gouvernement, le président du Conseil du trésor s'est montré intransigent. «Ce sont de bons emplois, des emplois compétitifs, des emplois recherchés. Je crois que nous sommes équitables et raisonnables en tant qu'employeur», a fait valoir Tony Clement mardi, en reprenant ainsi le discours qu'il tient depuis que les mesures de grève ont débuté en avril.

«Nous allons continuer de nous rencontrer et de chercher un terrain d'entente. Mais ils ne devraient pas s'attendre à ce que j'abandonne si facilement», a tranché M. Clement en point de presse.

Une intensification au besoin

Le président du syndicat des diplomates n'a pas voulu présumer de la teneur des discussions qui se tiendront lundi, ni du seuil de ce qui représenterait une offre acceptable aux yeux de l'APASE. Mais «si cela se passe mal, nous allons non seulement reprendre nos cessations de service, nous allons les intensifier», a prévenu Tim Edwards en entretien téléphonique avec Le Devoir.

Les diplomates canadiens exercent des moyens de pression depuis avril, suivant à la lettre leurs contrats de travail en refusant de travailler des heures supplémentaires et de faire toute tâche additionnelle. Depuis le début du mois, les agents du service extérieur politiques et commerciaux ont fait la grève dans quatre missions en Afrique, tandis que les agents d'immigration ont suspendu leurs services aux ambassades de Mexico et Moscou.

Leur convention collective est échue depuis juin 2011 et les négociations n'ont pas progressé depuis l'automne 2012.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appel d'offres

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, situé au 5650, rue d'Iberville, 2^e étage, Montréal, H2G 2B3, pour:

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : RPPV12-03030-OP

Descriptif : Reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis (RMT) et construction de trottoirs élargis (saillies et autres) sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (P.R.R. 2013-2014)

Date d'ouverture : Le vendredi 14 juin 2013

Dépôt de garantie : Cautionnement de soumission de 10 % du montant total du contrat.

Renseignements : Marcel Barrière, ingénieur Téléphone : (514) 872-3178

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du mercredi 29 mai 2013.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement audit bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Montréal, ce 29 mai 2013

M^{re} Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Courriel : avisdev@ledevoir.com

Appel d'offres public

Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Travaux de creusage pneumatique, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont de la Ville de Montréal
Soumission : CDN-NDG-13-AOP-BT-010

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 heures, le 17 juin 2013, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, et ce pour la soumission CDN-NDG-13-AOP-BT-010.

Renseignements : Télécopie : 514 872-0918

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 29 mai 2013.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 29 mai 2013

Le secrétaire d'arrondissement
Geneviève Reeves, avocate

QTMG

HUISSIERS DE JUSTICE
540-22-01735-126 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. SSE ENVIRONNEMENT INC. déf. Vente par huisserie le 10 JUIN 2013 à 10H00 au 540 Place Forand, Laval (Québec) Camions, meubles, etc. tels que. ARGENT COMP. TANT, CHEQUE VISÉ, S. Trudel
QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

CO

Les petits frères des Pauvres

La famille des personnes âgées seules

Pour donner

1.866.627.8653

Appel d'offres public

Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT DES PARCS ET DES ACTIFS IMMOBILIERS
Parc de la Confédération — Réfection des installations sportives de la piste d'athlétisme et des sentiers (CDN-NDG-13-AOP-DAI-020)

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, le vendredi 14 juin 2013, au Bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, et ce pour la soumission CDN-NDG-13-AOP-DAI-020.

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du mercredi 29 mai 2013. Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Dépôt de garantie : une garantie de soumission conforme aux documents d'appel d'offres doit être jointe à la soumission.

Renseignements : Normand Julien
Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers
Ville de Montréal, Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
514 872-9918

Claude Cormier, architecte paysagiste
Conception paysagisme
514 990-4573

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 29 mai 2013.

Le secrétaire d'arrondissement
Geneviève Reeves, avocate

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

(Article 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de :

TAPIS DESIGN CONTRAT INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de TAPIS DESIGN CONTRAT INC., ayant fait affaires au 2310 boul. Industriel, Unité 2, à Chambly, Québec, J3L 4S4, Canada, est survenue le 16^e jour de mai 2013, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6^e jour de juin 2013 à 10:00 heures, au Bureau du syndic : Montréal, 1290, rue St-Denis, bureau 802, Montréal, Québec.

Datés à MONTRÉAL, Québec
23^e jour de mai 2013.

Guyline Houle, Syndic
PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic
Bureau 802
Montréal (QC) H2X 3J7
Tél. : (514) 282-8667
Télex. : (514) 282-9667

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de :

2430-1525 QUEBEC INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 2430-1525 QUEBEC INC., société légalement constituée selon la Loi et ayant fait affaires au 81, rue King-Edward, dans la ville de Longueuil (Québec), est survenue le 16^e jour de mai 2013 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10^e jour de juin 2013 à 10h00, au bureau du syndic situé au 1435, rue St-Alexandre, bureau 900 à Montréal (Québec).

Fait à Montréal, ce 24^e jour de mai 2013.

André Allard, CPA, CA, syndic
Responsable désigné
André Allard & Associés Inc.
Succursale de Québec
1435, rue Alexandre, #900
Montréal (QC) H3A 2G4
Tél. : (514) 282-6767
Télex. : (514) 282-6776

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-202434-133
COUR DU QUÉBEC

-CHAMBRE CIVILE
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,
Partie demanderesse

JM MAÇONNERIE INC.,
Partie défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

[1] Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec/chambre civile du district de Montréal une Requête introductive d'instance. Des copies de cette Requête introductive d'instance, de l'Avis à la partie défenderesse (art. 119 C.p.c.) et l'Avis de dénonciation des pièces ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

[2] À défaut de comparaitre dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis de l'expiration de ce délai de trente (30) jours.

[3] Soyez aussi avisée que la Requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 12 juillet 2013 à 9:00 heures en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

A Montréal, le 24 mai 2013

(s) Elaine Cloutier-Neveu
ELAINE CLOUTIER-NEVEU
Greffier-Adjoint
J.C. 0878

Prenez avis que Paul LAPLANTE, en son vivant chauffeur et domicilié au 909, rue Rose-de-Lima, Laval, Québec, H7E 2S4, est décédé à Terrebonne le 9 janvier 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les personnes intéressées au 4070, chemin de Trafalgar, Montréal, Québec, H2K 1R2.

Donné ce 27^e jour de mai 2013
MARC DÉCARIE, Liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE TERREBONNE
NO : 700-12-044712-131
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
SANDRA ST-JUSTE
Demanderesse

-c-
KARL HENRY VITAL

Défendeur
PAR ORDRE DU TRIBUNAL;
La demanderesse avise le défendeur qu'elle a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, une requête introductive d'instance en divorce.

Une copie de cette requête a été laissée à l'intention du défendeur au greffe du Tribunal sis au 25 De Marigny à St-Jérôme; La requête sera présentée pour décision le 25 juillet 2013 à la salle B.01 du Palais de St-Jérôme. A cette date, le Tribunal pourra procéder à l'audition et prononcer un jugement par défaut à moins que le défendeur ne soit présent à cette date.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE

St-Jérôme, 24 mai 2013
Mathilde Julien
Greffier de la Cour Supérieure

TEL-JEUNES Aidez-nous à leur répondre

Intervenants professionnels
Service gratuit, confidentiel
24/7 partout au Québec

Pour faire un don :
514 293-1444
www.teljeunes.com

ACTUALITÉS

COMMISSION CHARBONNEAU

La collusion avait cours au MTQ, dit Théberge

BRIAN MYLES

Les contrats d'asphaltage du ministère des Transports du Québec (MTQ), un pactole de 3,2 milliards de dollars dans les 15 dernières années, sont octroyés en mode collusion.

Selon Gilles Théberge, les entrepreneurs en asphaltage n'évoluent pas différemment à Laval ou au MTQ: ils se partagent les contrats par appât du gain. «C'est pas la collusion qui est importante, c'est le profit, et la collusion représente le profit», a dit M. Théberge, mardi, à la commission Charbonneau.

Les stratagèmes en place au MTQ diffèrent de ceux à Laval, où l'ex-maire Gilles Vaillancourt, aujourd'hui accusé de gangstérisme, était «le boss» du cartel. Au MTQ, les entrepreneurs s'échangeaient les contrats à l'insu du politicien et des fonctionnaires, selon un critère de proximité de leurs usines de production d'asphalte avec l'emplacement des chantiers. «C'est une entente entre les deux parties. On échange les soumissions», a dit l'ex-dirigeant de Sintra et de Valmont Nadon Excavation.

«Il n'y avait aucune collusion avec les gens du ministère comme tel», a-t-il précisé. Si le MTQ avait fait preuve d'une plus grande vigilance dans l'analyse des contrats octroyés, il aurait facilement découvert le pot aux roses, estime M. Théberge. «Il fallait se donner la peine de le faire», estime-t-il.

Du succès
Même si les fonctionnaires n'étaient pas dans le coup, Sintra dorlotait les responsables territoriaux et leurs adjoints au MTQ, de même que les directeurs généraux et les maires de certaines municipalités.

Outre les bouteilles de vin, dîners au restaurant, et billets de courtoisie pour les matchs des Expos, Sintra invitait tout ce beau monde, une fois l'an, dans un manoir privé de Gould appartenant aux actionnaires français du géant Colas (la maison mère de la compagnie). De 100 à 150 personnes étaient amenées par autobus pour une soirée de dégustation d'huitres. M. Théberge utilisait ses contacts au MTQ

afin d'obtenir des informations privilégiées sur les appels d'offres à venir.

Sintra a obtenu un impressionnant taux de succès dans les appels d'offres du MTQ. L'entreprise a décroché plus du quart (27%) des contrats d'asphaltage entre 1997 et 2012, pour un total de 863 millions de dollars. DJL arrive bon deuxième avec des contrats de 518 millions (16% du total), suivie de Béton provincial avec des contrats de 198 millions (6%).

Gilles Théberge, qui a quitté Sintra en 2000, a lui-même paru surpris par la croissance prodigieuse de la firme. Sintra arrive bon premier dans les contrats d'asphaltage et les contrats de construction du ministère des Transports.

En matière de construction, Sintra a obtenu des contrats de 1,65 milliard du MTQ, entre 1997 et 2012, soit 9% du total qui s'élève à 18,2 milliards. Suit ensuite DJL avec des contrats d'un milliard (6% du total) et Simard-Beaudry/Louisbourg, avec des contrats de 669 millions (4% du total).

«Je n'ai jamais fait de collusion dans les travaux à prédominance de construction», a précisé M. Théberge.

Contre-interrogatoire

M. Théberge a terminé son témoignage à la commission Charbonneau. Les avocats des parties intéressées lui ont posé des questions très ciblées, et elles n'ont même pas tenté d'ébranler sa crédibilité. L'avocat du procureur général, Benoit Boucher, a fait ressortir que le témoin n'avait aucune preuve que la collusion s'est poursuivie après son départ Sintra en 2000. Il a présumé que tel était le cas puisque les membres du cartel pouvaient générer des marges de profit de 30% dans un marché fermé, comparativement à de 4 à 8% dans un marché ouvert.

Le prochain témoin sera un entrepreneur en excavation de Mascouche, Pierre Allard. Il sera suivi par René Mergl, un entrepreneur accusé de fraude avec l'ex-maire Gilles Vaillancourt et 35 présumés complices. Son témoignage risque fort d'être frappé d'une ordonnance de non-publication.

Le Devoir



Jacques Bergeron pourrait se pencher sur l'incident qui a privé d'eau 1,3 million de Montréalais la semaine dernière.

DÉFICIT D'INVESTISSEMENT À MONTRÉAL

Blanchard minimise le rapport du v.g.

JEANNE CORRIVEAU

L'administration Applebaum ne semble pas ébranlée outre mesure par le constat alarmant posé par le vérificateur général de la Ville de Montréal sur la condition critique des réseaux d'eau et de voirie. L'état des infrastructures est connu et des investissements importants ont été consentis au cours des 10 dernières années, mais la Ville se heurte aux contraintes liées à la capacité de payer des contribuables, a expliqué le président du comité exécutif de la Ville, Laurent Blanchard.

«Le vérificateur général est à la fois un observateur clinique et implacable, mais c'est aussi en partie un gérant d'estrange», a soutenu mardi Laurent Blanchard, qui réagissait au dépôt du rapport annuel du vérificateur général, Jacques Bergeron. Il nous sensibilise et nous prévient qu'il faudrait faire plus et faire mieux. Nous le constatons. Nous tentons d'en faire le plus possible, mais en même temps, on est limité par la capacité de payer des Montréalais.»

Déficit d'investissements

Dans son rapport déposé lundi au conseil municipal, Jacques Bergeron estimait à 3,8 milliards le déficit d'investissement dans les infrastructures de l'eau alors que celui de la voirie s'élevait à entre 98,5 millions et 178,5 millions par an-

Bergeron réclame la ligne éthique

Le vérificateur général de la Ville de Montréal, Jacques Bergeron, souhaite récupérer la gestion de la ligne éthique qui lui avait été retirée par l'administration de l'ex-maire Gérald Tremblay en 2010 pour être confiée au contrôleur général. Indépendant de l'administration, il s'estime mieux placé que le contrôleur pour assurer la confidentialité des signalements de fraude qui lui sont faits par les employés. «Le Contrôleur général n'a pas le même statut légal que

le vérificateur général. Nous, on a l'immunité, [...] c'est-à-dire que nos dossiers sont confidentiels, protégés. Personne ne peut y accéder, même pas les enquêteurs de la commission Charbonneau qui ont voulu voir nos dossiers», a expliqué M. Bergeron. Lors de la séance du conseil municipal mardi, le maire de Lachine, Claude Dauphin, a soutenu qu'il restait bien peu d'élus prêts à défendre la décision de l'ancienne administration. «Ça va contre le sens commun», a-t-il dit.

née. Non seulement les investissements sont insuffisants, mais les travaux d'infrastructures souffrent d'une mauvaise planification, soulignait-il. Lors de la présentation de son rapport devant le conseil municipal mardi matin, il soulignait que dans le cas du réseau de l'eau, la situation était presque rendue à un point de non-retour et que le retard «sera extrêmement difficile à rattraper».

S'il dit recevoir avec «humilité» et «ouverture» les critiques du vérificateur, Laurent Blanchard, un ancien membre de Vision Montréal, estime que le portrait dressé par Jacques Bergeron ne devrait pas alarmer les Montréalais: «Un constat de mauvais état ne

signifie pas que c'est un état qui est périlleux. C'est juste que selon certaines normes théoriques, il faudrait faire plus que ce qu'on est capables de faire.»

Au cours de la dernière décennie, la Ville a accru ses investissements dans ses infrastructures. Alors qu'elle dépensait 48 millions par année dans le réseau de l'eau en 2002, elle y a consacré 234 millions en 2012, a souligné Laurent Blanchard. Quant aux investissements en voirie, ils ont presque triplé en dix ans, a-t-il dit.

Catastrophe financière au Hélène-de-Champlain

Jacques Bergeron a également consacré un chapitre à la «catastrophe» du projet de

renovation et d'agrandissement de l'édifice Hélène-de-Champlain, au parc Jean-Drapeau, dont les coûts sont passés de 7,3 millions à 16,4 millions. Manque de rigueur dans la planification, mauvaise estimation des coûts et non-respect des échéanciers, voilà quelques-unes des critiques formulées par Jacques Bergeron.

L'administration Applebaum, qui tente de trouver un autre promoteur, reconnaît les dérapages constatés par Jacques Bergeron, mais souligne qu'une nouvelle équipe de direction a été nommée et qu'un représentant de la Ville siègera désormais au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Usine Atwater

Jacques Bergeron pourrait se pencher sur des dossiers qui ont marqué l'actualité au cours des dernières semaines, soit l'incident à l'usine de production d'eau Atwater, qui a entraîné la publication d'un avis d'ébullition pour 1,3 million de personnes la semaine dernière, ainsi que l'épidémie de panes de métro. «Pour nous, l'incident à l'usine Atwater est très préoccupant», a indiqué M. Bergeron.

Le Devoir

Lire aussi Ne plus laisser faire. Un éditorial de Bernard Descôteaux. Page A 8.

Cirque du Soleil: la Ville de Québec sur la défensive pour un investissement sous-estimé

ISABELLE PORTER à Québec

La Ville de Québec a dû défendre mardi son choix d'avoir investi 19 millions sur cinq ans dans le spectacle urbain du Cirque du Soleil.

Baptisé *Les chemins invisibles*, ce spectacle avait été commandé au Cirque en 2009 en même temps que la reprise du Moulin à images. Pour la Ville, ces «grands événements» visaient à prolonger l'effet du 400^e sur le tourisme.

La Ville prévoyait alors investir 13,8 millions dans le spectacle du Cirque sous les bretelles de l'autoroute Dufferin. Une somme de 20 millions du privé devait compléter le montage financier.

Or, le quotidien *Le Soleil* révélait mardi que la Ville avait dû finalement payer 5,2 millions de plus parce que les commandites du privé s'étaient révélées inférieures à la somme prévue. En plus, des données sur l'achalandage démontrent que la majorité des spectateurs venaient du Québec et que l'événement ne constituait pas un «produit d'appel», puisque ces derniers seraient venus dans la capitale «de toute façon» (ce qui s'applique aussi au Moulin à images).

«Les chiffres démontrent que le Cirque du Soleil n'est pas l'aimant attractif anticipé», a dénoncé le chef du parti d'opposition David Lemelin. Le maire s'est emballé pour le projet, il s'est excité, mais il n'a pas livré.»

Pour la responsable du dossier, Julie Lemieux, «le pari était le bon» malgré tout. Quand même, concède la conseillère municipale, la Ville a «surévalué en 2009 la commandite du privé».

Ce n'est pas la première fois

«Le maire [Régis Labeaume] s'est emballé pour le projet, il s'est excité, mais il n'a pas livré.»

que les investissements dans les grands événements sont critiqués. Encore récemment, le président de l'Association hôtelière affirmait que la Ville n'avait pas besoin d'événements comme le Moulin à images et que les retombées touristiques n'étaient pas importantes.

Du côté politique, la conseillère Anne Guérette a souvent critiqué l'administration Labeaume dans ce dossier. Toutefois, le chef de Démocratie Québec auquel elle s'est depuis ralliée, David Lemelin, n'est pas prêt à remettre en question le principe même de ces projets.

Pour lui, les coûts des *Chemins invisibles* traduisent surtout le manque d'écoute du maire. «Il faut se parler avant de le faire parce qu'on sait très bien que ça part des idées de Labeaume dans son bureau, des trucs personnels. Et on a la preuve mathématique que ce n'est pas une bonne idée.»

Le Devoir

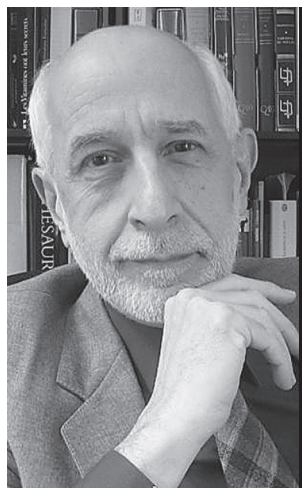
TORONTO

Ford garde le silence

Toronto — Le maire de Toronto, Rob Ford, a déclaré mardi matin qu'il ne «peut pas faire de commentaires» sur les allégations voulant que ses plus proches collaborateurs aient discuté de l'endroit où on pouvait retrouver la vidéo qui le montrerait en train de fumer la crack. Rob Ford a soutenu la semaine dernière qu'il ne consommait pas de

crack et que cette vidéo n'existait pas. Le quotidien *Toronto Star* a écrit mardi que le directeur de la logistique du maire, David Price, aurait affirmé à l'ex-chef de cabinet de Ford, Mark Towhey, qu'il avait obtenu des informations concernant l'endroit où se trouverait la vidéo. MM. Towhey et Price auraient fait part de ces informations à la police. Une enquête policière sur ces allégations est en cours, a indiqué *Toronto Star*.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

MONTRÉAL SUR MESURE

ROCKHILL appartements urbains

LA MONTAGNE, LA VILLE, L'ESPACE.

POUR LOCATION 514 907-2175

4858, ch. de la Côte-des-Neiges Montréal QC H3V 1G8

ACTUALITÉS

511 jours terrés dans une grotte pour survivre à l'Holocauste

Une famille montréalaise a échappé au nazisme en se cachant sous terre en Ukraine

CAROLINE MONTPETIT

Lorsque la jeune Sima Dodyck, cinq ans, est sortie de sous terre après avoir passé près de deux ans dans une grotte ukrainienne pendant la Deuxième Guerre mondiale, la lumière du soleil était si forte qu'elle lui brûlait les yeux.

«J'ai dit à ma mère d'éteindre la chandelle. Je croyais que c'était une chandelle, j'avais oublié la lumière du soleil, raconte-t-elle, 69 ans plus tard, dans son salon de Côte-Saint-Luc, à Montréal. C'est depuis ce moment que je porte des lunettes.»

C'est l'incroyable histoire de Sima Dodyck et de sa famille que la cinéaste Janet Tobias raconte dans le film *No Place on Earth*, qui sera diffusé à partir de vendredi au Cinéma du Parc, à Montréal. *No Place on Earth*, c'est l'histoire de la famille juive ukrainienne Stermer, qui a dû fuir les nazis et les Ukrainiens en 1942 en se terrant dans deux grottes d'Ukraine durant 511 jours.

C'est le spéléologue Chris Nicola qui a mis à jour cette histoire après avoir trouvé des artefacts humains dans le sys-

tème géant des caves de Gypse, en Ukraine, qu'il croyait jusque-là inexplorées: des soutiers, des boutons, voire des clés et de la vaisselle. «Comment des soutiers d'enfants pouvaient-ils avoir été laissés dans ces grottes?», se demandait-il. En faisant quelques recherches, il a découvert que ces grottes avaient servi de refuge à cinq familles juives, dont plusieurs membres vivent aujourd'hui à Montréal.

À la leur d'une chandelle

Ces familles ont survécu quasi miraculeusement à l'Ukraine sous occupation nazie, qui pratiquait une extermination totale des juifs qui l'habitaient.

«Il y avait environ 1500 juifs dans notre petite ville, Korolowka, avant la guerre. Seulement 75 ont survécu à la guerre, dont 16 ont été tués après la guerre par les Ukrainiens», raconte Sam Stermer, autre survivant protagoniste du film, aujourd'hui octogénaire, et qui a une entreprise de construction à Montréal.

Alors que, durant la guerre, les femmes et les enfants de la



Sima Dodyck et Sam Stermer ont survécu à l'Holocauste en se terrant dans un réseau de grottes pendant près de deux ans.

grotte ne sortaient jamais de sous terre, les hommes s'échappaient la nuit pour couper du bois et trouver de quoi manger, généralement des pommes de terre et du grain. Dans la grotte, les familles s'étaient fabriquées des lits, avaient apporté une meule pour mouler de la

farine. Dans la deuxième grotte, un lac servait de ravitaillement en eau.

Elles vivaient la plupart du temps dans le noir, quand elles ne s'éclairaient pas à la leur d'une chandelle. «On n'aurait pas pu voir nos propres mains tellement il faisait noir, ra-

conte Sima. Mais je n'avais pas peur du noir, j'avais seulement peur des chauves-souris, et il y en avait beaucoup.»

125 kilomètres

En fait, la grotte était pour eux une sorte de paradis, où les enfants pouvaient courir à leur guise, alors qu'ils auraient dû autrement s'entasser dans des bunkers creusés sous les maisons pour se cacher des nazis. Il faut dire que le système de grottes d'Ukraine fait autour de 125 kilomètres de long.

À l'occasion du tournage du film, plusieurs membres de la famille Stermer, dont Sam, qui avait 86 ans, et Saul, qui en avait 91, sont retournés visiter leurs grottes ukrainiennes.

«Ma sœur Sonia et moi, nous avions juré de ne jamais remettre les pieds en Ukraine, raconte Sima. Mais nous sommes retournés seulement pour dire merci à notre grotte.»

Il faut dire que durant et même après la guerre, les Ukrainiens ont été pour la plupart sans pitié avec les juifs.

Un épisode choquant du film raconte comment un groupe de villageois a tenté, sans autre motif que la haine, d'enter-

rer les familles pour de bon en bloquant la seule issue praticable des grottes. Résiliants à l'extrême, les frères Stermer ont ensuite creusé une autre issue pour leur labyrinthe. Selon Chris Nicola, la famille Stermer a ainsi fracassé des records mondiaux de survie dans une grotte. Ceci s'est d'ailleurs fait sans aucun entraînement, le plus jeune ayant alors deux ans et demi, et le plus vieux, au-delà de 70 ans.

«Lorsque nous sommes retournés dans les grottes pour le film, les experts nous ont dit de porter des combinaisons, des chandails et des chapeaux de laine, etc. pour descendre dans les grottes... Mon oncle Sam m'a dit: "Oublie les combinaisons, quand tu avais trois ans, tu courais dans la grotte nu-pieds et tu n'as jamais été malade"», raconte Sima.

Le père de Sima Stermer et le père de Sima Dodyck ont tous deux été tués en Ukraine dans les mois qui ont suivi la libération par les Russes et la fin de la guerre.

On ne trouve pratiquement plus aucun juif en Ukraine.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

NOUVELLES MAISONS MODÈLES

WHITLOCK WEST

Un projet intégré dans la nature, à Hudson.

(450) 458-5688 • www.whitlockwest.com

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS



CEUR DU VIEUX-MONTREAL
Chaussegros-de-Léry, Asc, caméra surveillance, tous services à 2 pas. Lumineux 3 1/2, très calme. 1 c.c. avec walk-in, 1 s. de b avec buanderie, A/C central, grand rangement au garage. 1 stat. int., frais de condo incluant chauff. et élec. Libre. 335 000\$. conception.photo@gmail.com

125 HORS FRONTIÈRES

HALLANDALE BEACH FLORIDE
Unité de coin spacieuse, 2 c.c., 2 s. deb. Sur la rue devant la plage, 228 000\$. 305 778-1452 Vivienne canlas.v@gmail.com

132 CHALETS

À 1 hr MI (Lanaudière). Profitez de vos week-ends et de vos congés, joli condo meublé, à 400 pi. d'un grand lac, seul. 78 800\$. 450-755-7680.

135 TERRAINS

À 1 hr MI (Lanaudière). Sommet de montagne, 50 000 pi.c boisé, à 1\$/p.c., accès lac et rivière. Faites vite! 450-755-7680.

151 SERVICES IMMOBILIERS

Avec plus de 70 courtiers immobiliers à son actif, Royal de Montréal 2010 inc. est une agence qui a de «l'adresse à revendre!»

Qu'il s'agisse d'acheter, de vendre ou de louer une propriété, notre équipe immobilière possède toutes les compétences nécessaires pour satisfaire tous vos besoins en habitation et en investissement.

Situé sur le Plateau Mont-Royal
4372, av. Papineau, Montréal
QC H2H 1T5

ROYAL DE MONTRÉAL
Agence Immobilière
TEL: (514) 529-0454
WWW.ROYALDEMONTREAL.COM

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

CENTRE-VILLE
(La Gauchetière et Hôtel-de-Ville)
Grand 4 1/2 rénové, 1200 p.c., 3 pièces fermées, 4 électros.
1 100\$. 514-970-8081

CENTRE-VILLE terrasse Windsor
3 1/2, 5 électros, a/c, terrasse.
Stat. Pas d'animaux. Non-fum.
Libre 1 500\$. 450 445-4584

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

LONGUEUIL - 4 1/2
Secteur résidentiel, insonorisé, calme, aire ouverte, fen. neuves, pl. bois, 2 stat., cabanon, 2 balc. Ter: 640\$, 2e: 750\$. 15 JUIN. 514-892-9991

MÉTRO CDN - près Udelm et HEC
Grand 4 1/2, 2 gr. c.c. fermées. Très lumineuse. Eau ch. et chauffé. Semi-meublé. Libre à partir 20 juin 1 299\$. 514 344-2410

MÉTRO GUY/LUCIEN L'ALLIER
bas triplex, 2 c.c. + 1 bur., foyer, très gr. s. de b. Mur brique, pl. bois, 5 électros en inox (cuis. au gaz) Cour privée. Cachet. Ref. Libre. 1 700\$. 514 582-6853

151 SERVICES IMMOBILIERS

ROYAL DE MONTRÉAL
Agence Immobilière
TEL: (514) 529-0454
WWW.ROYALDEMONTREAL.COM

LA 7^{ÈME} PLUS GRANDE AGENCE IMMOBILIÈRE INDÉPENDANTE AU QUÉBEC!

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

MÉTRO JOLIETTE, 4 1/2 rénové. 2 c.c. fermées, boiseries d'époque décapées, pl. bois, 2 électros inox, bain/pattes, galerie en bois torréfié, beaucoup de lumière, tranquille. 10 minutes du c.-ville. Charme. Ent. lav-séch. Réf. Pers. tranquille et non-fum. (Asthme chronique chez voisins.) 895\$ semi-meublé 514 523-7308

PARIS
Atelier meublé, libre en août, équipé, 2 c.c., ensoleillé, calme. Entrée privée arborée, dans le sympathique quartier de Belleville, métro, 15 minutes de Châtelet. 2800\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14 riouxchristian@yahoo.com

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 TI équipé, très ensoleillé. Sur jardin. Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet. www.bonneville.ca/nyons 819 658-1218

TICINO (Suisse)
Maison de village, calme, montagne, 2 c.c., foyer, stat., sem./mois, photos. 514-272-5136 (834-5136)

275 LOCAUX À LOUER

PLATEAU Fabre près Marianne
4 1/2 - Juillet - 1018\$ et 1038\$
514 598-5872
www.locationduplateau.com

PLATEAU St-Joseph/Parthenais
5 1/2 et 6 1/2 - Juillet
1400\$ et 1500\$ chauffés/eau ch.
514 598-5872
www.locationduplateau.com

PLATEAU - Superbe condo, 3 1/2
meublé et équipé, Disponible un an (ex. sabbatique 2013-2014)
Voir: www.sabbatix.com ; Réf:1337

VERDUN - 4 1/2, 3^{ème} étage.
5 min. du métro verdun, entrées laveuse/sécheuse/lave-vaisselle, ensoleillé, stationnement, 680\$
450 659-0636

VILLE MONT-ROYAL
3 1/2
Disp. imm. Superbes logements rénovés, spacieux, bois franc, chauffés, éclairés. Prés des parcs, écoles, services, train, bus, métro. Venez nous rencontrer pour visite (514) 738-5281

164 CONDOMINIUMS À LOUER

MILE-END FACE AU MT-ROYAL
1 000 p.c. Foyer, mezz., balcons, toit cathédrale. Garage. Meublé. 1 475 \$ 819 345-1229

167 MEUBLÉS

OUTREMENT, rue Bernard
5 1/2 dans immeuble à condos. Calme, 2 balcons, 3^e quartier agréable, près magasins et métro. Chauffé. Avec bail. 514-842-9674

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

À PARIS - Montmartre
Près des vignes, charmant appart. 3 pièces, tout équipé. 1 à 4 pers. Sem/mois. 450 677-3727

PARIS
Atelier meublé, libre en août, équipé, 2 c.c., ensoleillé, calme. Entrée privée arborée, dans le sympathique quartier de Belleville, métro, 15 minutes de Châtelet. 2800\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14 riouxchristian@yahoo.com

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 TI équipé, très ensoleillé. Sur jardin. Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet. www.bonneville.ca/nyons 819 658-1218

TICINO (Suisse)
Maison de village, calme, montagne, 2 c.c., foyer, stat., sem./mois, photos. 514-272-5136 (834-5136)

275 LOCAUX À LOUER

PLACE AMIENS 5181 AMIENS
Tour à bureau / MH-Nord
3240 p.c.b.
14\$/p.c.b.+ bx
514 526-2419

307 LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 4487 de la Roche/Mt-Royal

450 EMPLOIS DIVERS

ROYAL DE MONTRÉAL
Agence Immobilière
TEL: (514) 529-0454
WWW.ROYALDEMONTREAL.COM

Vous pensez faire carrières en immobilier?
ROYAL DE MONTRÉAL 2010 INC. Vous offrez la chance de recevoir une rémunération à la hauteur de votre ambition par son système d'affiliation et de redevance ultra-compétitif car nous croyons que lorsque le courtier est heureux, son client l'est aussi!

LA 7^{ÈME} PLUS GRANDE AGENCE IMMOBILIÈRE INDÉPENDANTE AU QUÉBEC!
Pour informations, contactez Alexandra Clausa au 514-402-6215

450 EMPLOIS DIVERS

HOMME D'ENTRETIEN
pour travaux généraux pour 5 immeubles à 12.25\$/h. En devoir 1 week/end sur 2. 514 345-0185 Colette

506 ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

ArgentDirect.com
Prêts de 500 \$ et plus, sans enquête de crédit, approbation 1h. 1-888-374-5777

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

522 TRAITEMENT DE TEXTE

Service de correction et révision de docs ou traitement texte. BAC en études littéraires + BAC en linguistique en cours. Tarif de base: 15\$ (4p.), 3\$ de + / page supp. ou 4\$ de + interligne simple. Demander Sophie: 514 292-9200

530 COURS

PROFESSEUR DE VIOLON
Diplômée du Conservatoire Cours enfants et adultes. Vanessa: 514-272-9018 Expérience de scène

575 DÉMÉNAGEMENTS

LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD
Emballage - Entreposage - Pianos. Assurances compl. Estim. gratuite. info@bretonsavard.com 514 254-1447

597 RENCONTRES

Montréalaise 74 ans Valide et présentable, souhaite rencontrer Montréalais civilisés, humanistes, socialistes - humour discret, intellect. et affect. - pour échanges et partages, activités et oisivetés. Le Devoir, C.P. 640, 2050 De Bleury, 96, Mt H3A 3M9

542 MASSOTHÉRAPIE

Venez vivre une expérience de détente urbaine avec une pause massage Profitez des bienfaits d'un massage progressif alliant traitement et relaxation

Appelrez dès maintenant pour info et R-D-V
514.966.8150 (Bilingue)
michelmessage@live.com
À Montréal Lionel Groulx près de Atwater

542 MASSOTHÉRAPIE

ESALEN . REIKI . SUÉDOIS
Thérapeutique ou de relaxation
\$65/h \$85/1.5h

307 LIVRES ET DISQUES

450 EMPLOIS DIVERS

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

695 AUTOMOBILES

COBALT SS TURBO

2008, 97 000 km, manuelle, noir, mécanique A1, toute équipée, 320hp, aucune modification au moteur. 13 000\$. KJUII #487340078 (514) 889-8446

598 SERVICES DIVERS

598 SERVICES DIVERS

MAGOG

Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre, 4 salles privées, menu du terroir. www.auxjardinschampêtres.com

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

NOUVELLES RUBRIQUES



Soulignez les heureux événements de la vie

Anniversaires, mariages, naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

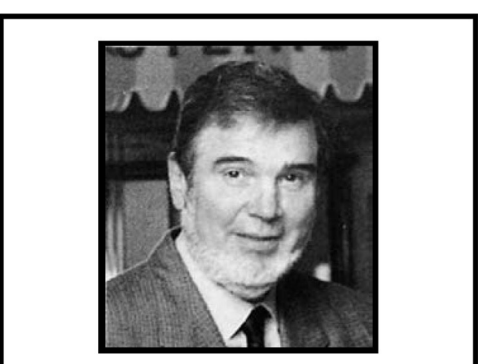
542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

542 MASSOTHÉRAPIE

AVIS DE DÉCÈS

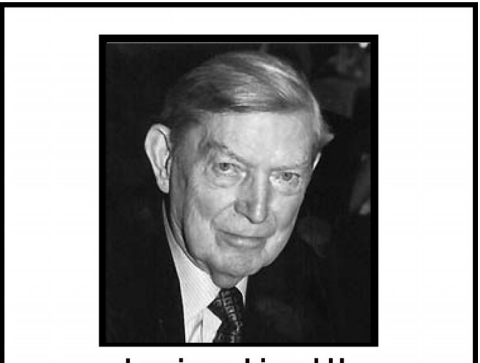


Landurie, Jacques
À l'Hôpital Général de Montréal, le 26 mai 2013, Jacques Landurie s'est éteint entouré de l'amour des siens.

Il laisse dans le deuil son épouse Ita Landurie (née Seibert), ses enfants Dian et Sibylle, ses gendres Walter de Bruyn Kops et Bertrand Garnier, ses petits-enfants Kai, Kees, Cédric, Anique et Luca, ses beaux-frères et belles-soeurs ainsi que de nombreux parents et amis.

Selon les volontés du défunt, il n'y aura pas de service religieux ni d'exposition. La famille recevra parents et amis à une célébration de sa vie à l'autome (date et lieu seront annoncés ultérieurement).

En sa mémoire et pour perpétuer sa passion, qu'il a vécu avec son équipe et ses clients pendant 35 ans au sein de son restaurant Les Halles, vos marques de sympathie peuvent s'exprimer en dons à la Bourse Française Kayler de la Fondation de l'ITHQ ou à la Fondation ARQ.



Lemieux, Lionel H. 1920-2013

Le 24 mai 2013 est décédé, chez lui, Lionel H. Lemieux, fils de Edmond Lemieux et de Ida Laframboise.

Né à Ottawa, il a fait ses études à la Faculté de médecine de l'Université Laval à Québec. Il a pratiqué la neurologie pendant plus de 50 ans, d'abord à l'Hôpital Robert-Giffard à Québec, puis à Montréal à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et à l'Hôpital Villa Médica. Il a aussi été consultant expert pour divers tribunaux, Commissions et Régies.

Il laisse dans le deuil Christiane Jacquaz, son épouse en secondes noces, ses filles nées de son mariage avec Suzanne Boucher Lemieux : Andrée (Jean Beaudry), Claude (Michel Vaillancourt) et Michèle (Wolfgang Noethlichs), ses petits-enfants, Émilie Lemieux-Bianchard (Philippe Leblanc), Mathieu Lemieux-Bianchard (Veronica Siebert), son arrière-petite-fille Zoé Leblanc et la petite Fannie qui naîtra sous peu, son frère Bernard, ses belles-soeurs et beaux-frères ainsi que de nombreux neveux et nièces.

La famille recevra les condoléances le jeudi 30 mai de 18 h à 21 h. Une cérémonie aura lieu à 11 h en sa mémoire le vendredi 31 mai au:

Complexe Funéraire Mont-Royal,
1297 Chemin de la Forêt,
Outremont, Québec
H2V 2P9 514-279-6540
www.mountroyalcem.com

GRATUIT !

À la famille éprouvée :
Le journal Le Devoir postera gratuitement une copie plastifiée de l'avis publié.

Demandez-le au : 514 525-5379
necrologie@lememorial.com

ACTUALITÉS

PRIÈRE AU CONSEIL DE SAGUENAY

Le MLQ pourrait s'adresser à la Cour suprême

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Un maire satisfait. Un ministre muet. Des citoyens inquiets. Le jugement de la Cour d'appel autorisant la prière à Saguenay sous prétexte que le court texte récité par les élus n'est pas à saveur confessionnelle suscite des réactions aussi vives qu'opposées, en diapason parfait avec ce dossier épineux opposant religion et laïcité.

La décision, qui invalide un jugement du Tribunal des droits de la personne interdisant au maire de Saguenay Jean Tremblay d'ouvrir ses séances du conseil par une prière, pourrait toutefois être soumise à l'examen de la Cour suprême. Réuni mardi soir de manière exceptionnelle, le conseil d'administration du Mouvement laïque québécois (MLQ), une des parties plaignantes, doit annoncer mercredi s'il entend s'adresser au plus haut tribunal du pays.

C'est l'attente de cette décision qu'a invoquée le ministre Bernard Drainville pour offrir à la presse un commentaire laconique évacuant complètement le fond des choses. «*Nous sommes dans l'attente de la décision du MLQ de porter la cause en appel*», a-t-il dit aux journalistes intéressés de savoir ce que pensait du jugement le porteur d'un éventuel projet de Charte des valeurs québécoises. Quant à cette question de la prière, que les juges de la Cour d'appel ne voient pas comme une contradiction avec la neutralité religieuse de la Ville, le ministre affirme que cela fera partie des propositions soumises au retour des vacances.

Dans le camp des satisfaits se trouvait bien sûr le maire Jean Tremblay, qui a reconnu en conférence de presse n'avoir jamais hésité à évoquer sa foi, tout en précisant que tant la prière que les symboles religieux (crucifix et statue de Notre-Dame) étaient en place bien avant son arrivée à la mairie. «*Je lance un appel aux Québécois de se tenir debout pour conserver nos valeurs, nos traditions, qui ont fait ce qu'il y a de plus beau au Québec*», a-t-il dit.

L'anthropologue Daniel Baril, témoin expert pour le MLQ et dont la preuve a été entièrement écartée par les juges de la Cour d'appel sous prétexte que son apport était «*militant*», s'offusquait de la logique du «*deux poids deux mesures*» apparemment prônée par les juges. «*Si je suis un militant laïque, alors Solange Lefebvre [témoin de la Ville de Saguenay] est clairement une catholique affirmée et son témoignage a été retenu*», a-t-il dit, ajoutant que les errements de ce jugement dévoilent la nécessité d'une «*intervention politique*».

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Lire aussi · Non, ne prions pas. Un éditorial de Josée Boileau. Page A 8

Lire aussi · La référence à la laïcité doit être explicite. Une lettre ouverte de l'essayiste Djemila Benhabib. Page A 9

L'UQ veut sauver ce qui reste de la CREPUQ

Le réseau de l'Université du Québec propose de sauvegarder certains services

LISA-MARIE GERVAIS

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) est au bord de l'éclatement, aussi les propositions commentées à circuler touchant son avenir. Celui-ci sera discuté lors d'une rencontre le 6 juin prochain. Le Devoir a appris que malgré de forts vents contraires, le réseau de l'Université du Québec (UQ) entend convaincre les recteurs des divers établissements de demeurer au sein de la CREPUQ pour maintenir certains services. Mais le rôle de «*représentation politique*» serait bel et bien enterré.

Dans le document de travail «*Pour une relance de la CRE-*

PUQ», dont nous avons obtenu copie, l'UQ propose ainsi que les recteurs continuent de payer leur quote-part (dont le montant n'est pas précisé) afin de «*relancer les activités essentielles de l'organisme*». Elle souhaite par exemple que la CREPUQ demeure un «*forum permanent d'échange*» et que, par souci d'économie, elle continue de coordonner des services (admissions, reconnaissances des acquis, bibliothèques, etc.).

Sur le plan de la représentation, il semble bien que l'UQ reconnaisse que ce lobby universitaire ne peut plus être le porte-parole de tous les établissements. Le réseau UQ a toutefois demandé que la CREPUQ agisse dorénavant comme interlocuteur du gou-

vernement et des conseils de recherche et parle d'une voix commune «*uniquement*» sur les questions techniques liées aux travaux des différents comités ou pour présenter des mémoires.

L'UQ propose le maintien tel quel de la composition du conseil d'administration de la CREPUQ, qui s'appuierait sur une dizaine de comités et de sous-comités, entre autres le comité des affaires académiques, celui de la recherche (éthique et lien entreprise-université), celui des relations internationales et celui des affaires administratives. Les employés de la CREPUQ devraient donc continuer à faire leur travail de soutien et préparer les réunions, l'organisation

de colloques, les études, rédaction de mémoires, etc.

Argent et régime de retraite

Si on devait assister au démantèlement complet de la CREPUQ, il reste une question en suspens qui n'a pas encore été abordée et qui devra l'être, rappelle l'UQ: celle de la quarantaine d'employés qui y travaillent et du déficit actuariel de leur régime de retraite. Comment se gèrera cet aspect financier, si tous les recteurs quittent le navire? Cette question devrait être abordée le 6 juin et un groupe de travail être mis sur pied pour en assurer le suivi, croit l'UQ.

Créée en 1963, la CREPUQ regroupe sur une base volon-

taire les dirigeants des 18 universités, dont 12 remettent maintenant en question leur appartenance au groupe privé, ne s'entendant pas sur la question du financement des universités, notamment. C'est le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, qui a lancé le bal en quittant le bateau à la mi-avril, soutenant que ses intérêts n'y étaient plus bien représentés. Le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, lui a emboîté le pas deux semaines après, forçant également l'UQ (sauf l'UQAM) à annoncer elle aussi qu'elle envisageait de prendre ses distances vis-à-vis de l'organisme.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Le musée de l'environnement de la Biosphère est le seul du genre en Amérique du Nord.

Le musée de la Biosphère à l'agonie

PAULINE GRAVEL

À moins d'un revirement de dernière minute, le seul musée de l'environnement en Amérique du Nord, qui est situé à la Biosphère, ne sera plus qu'un souvenir en septembre prochain. Le gouvernement fédéral a aboli la majorité des postes assignés à la muséologie et au volet éducatif du musée et il prévoit d'y installer des spécialistes de la prévision météorologique.

En mars dernier, la plupart des autres muséologues, éducateurs, animateurs et techniciens syndiqués membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) ont reçu un avis de suppression de leur poste accompagné dans certains cas d'une proposition de réaffectation dans un autre service. Au total, 23 employés syndiqués sont visés par ces «*réaménagements d'effectifs*», selon le terme utilisé par le ministère.

Mais une cinquantaine de personnes en seraient victimes si on inclut les employés occasionnels et contractuels à durée déterminée, indique Pascal Lauzon, président du Local 10714 du Syndicat des travailleurs de l'environnement de l'AFPC. Bref, il ne subsistera plus aucun personnel assigné à la muséologie, à l'éducation et à l'animation au musée. «*La partie muséale de la Biosphère consacrée à l'environnement sera potentiellement réduite à sa plus simple expression, voire à néant, car on y installera des météorologues prévisionnistes qui, avec leur volumineux équipement informatique, occuperont une bonne partie des espaces alloués à l'équipe muséale*», poursuit M. Lauzon.

Déjà, l'éducation à distance par vidéoconférences que le musée offrait aux communautés linguistiques minoritaires est terminée depuis la fin mars. Et la production des BioTroussets, ces petites brochures qui servaient à découvrir la biodiversité urbaine de diverses villes du Canada, a aussi été arrêtée.

«*On a l'impression que les décideurs pensent qu'une exposition se résume à un gardien de sécurité et à une personne à l'accueil pour recevoir les visiteurs. Il faut renouveler les expositions, il faut faire de la publicité, il faut s'occuper des collections, il faut archiver, il faut faire des recherches, il faut monter des programmes éducatifs. La Biosphère a fait ce travail-là de façon exemplaire et le message véhiculé par le musée de l'environnement est important*», affirme Pierre Wilson, président de la Société des directeurs des musées montréalais.

Propriété de la Ville

La Biosphère, une propriété de la Ville de Montréal, est louée à Environnement Canada, qui détient un bail de 25 ans qui arrivera à échéance le 31 décembre 2019. Ce bail prévoit que la Biosphère doit demeurer un lieu de diffusion scientifique avec un contenu environnemental ouvert au public. «*Nous nous opposerons à toute réduction de la surface d'accès et des services offerts au public. Et ceux-ci devront comporter un contenu scientifique et ludique d'interprétation*», a confié le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau, Daniel Blier.

«*Le public pourra peut-être continuer d'avoir accès à la Biosphère, mais les météorologues ne sont pas des muséologues, ni des éducateurs*», réplique Pascal Lauzon.

Le Devoir

D Lire aussi · Dernier été pour le Musée de l'environnement à la Biosphère, un texte signé par Hervé Fischer, président de Science pour tous, Frédéric Back, artiste et cinéaste et une cinquantaine d'autres signataires des milieux muséal, politique, syndical et artistique. Sur Ledevor.com

Tabagisme : le DSP veut un durcissement de la loi

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

À l'approche de la Journée mondiale sans tabac, vendredi, de nombreux acteurs demandent à Québec de durcir la Loi sur le tabac. Le ministre de la Santé Réjean Hébert promet des actions, et les partis de l'opposition l'appuient.

«*Huit années sans une révision d'une loi sur le tabac, c'est très long*», écrit le directeur de santé publique de Montréal, Dr Richard Massé, dans un communiqué de presse publié mardi.

«*Pendant que l'industrie a trouvé comment contourner notre loi devenue désuète, les taux de tabagisme ont cessé de baisser*», déplore la Dr^e Mylène Drouin, responsable de la priorité-tabac au Directeur de santé publique de Montréal (DSP).

Selon le DSP, Québec devrait interdire les produits aromatisés, réglementer les emballages pour qu'ils deviennent neutres, instaurer un moratoire sur les nouveaux produits et interdire toute forme de publicité.

En conférence de presse à Québec, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a pressé le gouvernement à l'action. Selon la coalition, les cigarettes et cigarets aromatisés ont renversé la tendance à la baisse du tabagisme chez les jeunes depuis 2006. En plus de l'interdiction de l'aromatisme et des emballages attrayants, la coalition demande l'interdiction de fumer en voiture en présence d'enfants. Ce sont 89 000 jeunes de 12 à 19 ans qui seraient expo-

sés quotidiennement à la fumée secondaire en auto.

Le DSP de Montréal aussi croit ce règlement nécessaire. «*Nous sommes la dernière province à ne pas avoir légiféré. La population est prête, nous n'aurons pas de levée de boucliers*», croit la Dr^e Drouin.

Le cinquième des Québécois fume. En moyenne, les jeunes grillent leur première cigarette à 12 ans.

Des actions à l'automne?

Le ministre de la Santé Réjean Hébert promet d'agir sur deux fronts. D'abord, par le biais de la politique nationale de prévention, sur laquelle planchent les fonctionnaires du ministère. Ensuite, une commission parlementaire sera saisie de la mise à jour de la Loi sur le tabac. «*Laissez-nous quelques mois supplémentaires pour consulter et nous arriverons avec une politique solide. Des réponses seront données à l'automne*», a assuré le ministre.

Tant le Parti libéral que la Coalition avenir Québec ont garanti à Réjean Hébert leur appui. «*Nous sommes prêts à collaborer pour améliorer la santé des Québécois. La loi doit être revue pour protéger nos jeunes*», estime le député libéral Yves Bolduc.

La Dr^e Mylène Drouin espère des actions rapides. «*Il ne faudrait pas que ça dépasse l'automne. Il nous faut une loi robuste qui supporte nos actions, sinon on travaille dans le vide, dit-elle. Ce qu'on veut surtout, c'est que nos jeunes ne commencent jamais à fumer.*»

Le Devoir

L'Ordre veut mieux encadrer les firmes de génie

L'Ordre des ingénieurs du Québec lance un programme d'encadrement des firmes de génie comprenant des audits de leurs pratiques d'affaires, afin de tenter de résorber ce qu'il qualifie de crise affectant la profession. Le président de l'Ordre, Daniel Lebel, a reconnu mardi, en annonçant le programme, que la crédibilité

du secteur de l'ingénierie avait été mise à mal par la commission Charbonneau et que la confiance du public à l'endroit des ingénieurs était à son plus bas. Le programme comprend notamment une analyse des codes d'éthique des firmes de génie-conseil et des audits de la pratique professionnelle, de l'octroi et de la gestion de contrats et du développement des affaires (c'est-à-dire les démarches pour l'obtention de contrats) ainsi que du lobbying et des appels d'offres.

La Presse canadienne

LE BLOGUE URBAIN

Un NOUVEAU blogue collectif écrit par des journalistes passionnés de vie urbaine

www.ledevoir.com/blogue-urbain

ÉDITORIAL

LAÏCITÉ

Non, ne prions pas

À la lumière de la décision rendue par la Cour d'appel du Québec, qui autorise la prière au conseil municipal de Saguenay, il faut redire ce que nous écrivions samedi: que le ministre Bernard Drainville se compliquera la vie s'il maintient de transformer la Charte de la laïcité promise par son parti par une Charte des valeurs québécoises. Le fouillis est garanti!

P our éclaircir le sort de la laïcité au Québec, il faudra vraiment être très clair. Dans le jugement de la Cour d'appel qui oppose Alain Simoneau, citoyen non croyant, au très pieux maire de la Ville de Saguenay, Jean Tremblay, le juge Guy Gagnon dit lui-même que c'est parce qu'«il n'existe pas au Québec une telle chose appelée charte de la laïcité» qu'il va examiner la neutralité religieuse d'un point de vue libéral.

Or, le jugement qui en découle est un tel fourre-tout qu'il faut en déduire que si le gouvernement n'en arrive pas à un énoncé rigoureux de ce qu'est la différenciation de l'Église et de l'État dans l'espace public, s'il opte plutôt, comme il le souhaite, pour la voie de «valeurs à protéger», alors tout et son contraire pourront être invoqués, comme on le trouve sous la plume du juge Gagnon.

Jugeons-en: le juge avale la thèse d'un des experts du maire Tremblay voulant que la statue du Sacré-Cœur que l'on trouve dans la salle du conseil de l'arrondissement de Saguenay «participe davantage à l'établissement d'un cadre éthique» qu'on l'associe à une connotation religieuse! Quant à la prière récitée au début du conseil municipal, dont le maire Tremblay expliquait mardi qu'elle est «celle que l'on fait depuis plus de 100 ans à Saguenay», elle devient, sous l'analyse de la théologienne experte du camp Tremblay, un objet de «modernité théiste». Le juge en conclut «que les valeurs exprimées par la prière litigieuse sont universelles et ne s'identifient à aucune religion en particulier». Merci pour l'héritage!



JOSÉE BOILEAU

Et voilà comment on dénature des éléments du catholicisme pour les faire entrer dans une case où toutes les croyances et non-croyances se fondent, beau hasard, dans un moule catholique. Une telle réécriture javellisée est injuste pour les catholiques, injuste pour les autres confessions, injuste pour les athées, injuste surtout parce qu'on a à portée de la main une solution qui existe depuis 37 ans.

En décembre 1976, à l'ouverture de la première session parlementaire du tout nouveau gouvernement du Parti québécois, le tout aussi nouveau président de l'Assemblée nationale, Clément Richard, annonçait que la prière traditionnelle, récitée depuis 1793, serait remplacée par un moment de recueillement «par respect pour les membres de cette Assemblée, qui ne sont pas tous de la même dénomination religieuse».

Ah si on avait adopté là une Charte de la laïcité, que de tiraillements et de faux accommodements on se serait épargnés! Car mis à part Maurice Bellemare de l'Union nationale et quelques députés, l'affaire passe sans remous. Mieux encore, «l'opinion publique semble plutôt indifférente à la disparition du religieux dans la tradition parlementaire», relate en 2007 un article du journal de l'Université Laval. Indifférente...

Il faut dire qu'il y avait bien d'autres signes d'un temps nouveau à l'Assemblée: Clément Richard avait revêtu un costume plutôt qu'une tige, les jeunes filles pouvaient enfin être pages (eh oui...), et le discours inaugural n'avait été lu qu'en français (là fut le tollé!). Et puis, il allait sans dire dans l'esprit de l'époque que la religion était affaire de croyances privées. De toute manière, l'espace public débordait de projets politiques.

Ce temps de la sérénité a fait place à celui de la crispation, pour reprendre le juste mot de Djemila Benhabib, et la Cour d'appel n'aide en rien à retrouver la saine distanciation dont nous aurions besoin. Si le ministre Drainville s'égare à son tour sur la route de valeurs anciennes toiletées à la moderne, c'est à bien des replis que nous allons assister.

Il avait 80 ans lors du premier référendum. La défaite lui creva le cœur. Le pays ne serait pas pour lui. Cependant, il projeta son espoir. «Ce sera dans 40 ans», dit-il alors. Nous nous en approchons, mais nous n'y sommes pas encore. Et le temps se fait court, car, dirait encore mon père, «mon peuple est malade». Malade de ses divisions partisans. Malade de ne pouvoir greffer à sa souche la diversité du monde tout en gardant son essence. Il ne

EAU, ÉGOUTS, RUE, TROTTOIRS

Ne plus laisser faire

M ontréal est construite sur le roc. Il y a peu de danger qu'elle s'enfonce. Pourtant, elle s'enfonce, au propre comme au figuré. D'un côté, il y a ses problèmes moraux, et de l'autre, ses problèmes physiques faits de tuyaux d'aqueduc qui éclatent, de bouts de rues qui s'effondrent, de rues parsemées de nids de poule et de panes de métro à répétition.

Le président du conseil de la STM, Michel Labrecque, expliquait déjà qu'en toutes matières, les Montréalais vivent aujourd'hui les conséquences de décennies de sous-investissement dans les infrastructures. Il a raison. Convenons que les Montréalais sont d'une certaine façon coupables d'avoir toléré un laisser-faire des élus qui, malheureusement, perdure.

Le rapport du vérificateur général de Montréal déposé ce lundi nous en fait une illustration désolante. Il nous dit ce que tout automobiliste ou cycliste sait d'instinct. Seulement 51% des quelque 845 km du réseau de voirie artérielle sont considérés en bon ou très bon état. Alors qu'il aurait fallu investir 200 millions en 2010 et 2011, il note que seulement 60 millions ont été dépensés. Résultat: la situation continue de se dégrader. Ses remarques valent aussi pour le réseau d'aqueduc.

Pourquoi en est-il donc ainsi depuis des décennies? Jean Drapeau investissait dans les projets de grandeur, pas dans l'eau et les égouts. Pierre Bourque aurait bien voulu, mais la Ville était sans le sou. Gérard Tremblay, favorisé par une économie en meilleure santé, chercha à rattraper une partie du retard. Il leva une taxe spéciale pour la mise à niveau du réseau d'aqueduc. Mais la gestion des rues, de l'eau et des égouts n'était pas sa tasse de thé, mais celle du président du comité exécutif, Frank Zampino, qui introduisit dans l'administration montréalaise la culture politique des banlieues faite d'interventionnisme du politique dans les affaires courantes. Ce fut une période difficile pour la fonction publique montréalaise, comme le démontrent les portes tournantes que fut la direction générale de la Ville, où se succédèrent en 12 ans neuf titulaires différents.

Ce rapport du vérificateur doit nous alerter tous. La prochaine administration devra donner un sérieux coup de barre. Avis aux intéressés au poste de maire. Il vous faudra vous intéresser à ces choses triviales que sont l'eau, les égouts, les rues et les trottoirs. Si elles ne sont pas glamour, elles sont plus qu'essentielles à la qualité de vie. Il vous faudra un solide président du comité exécutif soutenu par un directeur général à qui il reviendra de planifier et exécuter la mise à niveau de Montréal. C'est non seulement prioritaire, c'est de l'ordre de l'urgence.

Le président du conseil de la STM, Michel Labrecque, expliquait déjà qu'en toutes matières, les Montréalais vivent aujourd'hui les conséquences de décennies de sous-investissement dans les infrastructures. Il a raison. Convenons que les Montréalais sont d'une certaine façon coupables d'avoir toléré un laisser-faire des élus qui, malheureusement, perdure.

Le rapport du vérificateur général de Montréal déposé ce lundi nous en fait une illustration désolante. Il nous dit ce que tout automobiliste ou cycliste sait d'instinct. Seulement 51% des quelque 845 km du réseau de voirie artérielle sont considérés en bon ou très bon état. Alors qu'il aurait fallu investir 200 millions en 2010 et 2011, il note que seulement 60 millions ont été dépensés. Résultat: la situation continue de se dégrader. Ses remarques valent aussi pour le réseau d'aqueduc.

Pourquoi en est-il donc ainsi depuis des décennies? Jean Drapeau investissait dans les projets de grandeur, pas dans l'eau et les égouts. Pierre Bourque aurait bien voulu, mais la Ville était sans le sou. Gérard Tremblay, favorisé par une économie en meilleure santé, chercha à rattraper une partie du retard. Il leva une taxe spéciale pour la mise à niveau du réseau d'aqueduc. Mais la gestion des rues, de l'eau et des égouts n'était pas sa tasse de thé, mais celle du président du comité exécutif, Frank Zampino, qui introduisit dans l'administration montréalaise la culture politique des banlieues faite d'interventionnisme du politique dans les affaires courantes. Ce fut une période difficile pour la fonction publique montréalaise, comme le démontrent les portes tournantes que fut la direction générale de la Ville, où se succédèrent en 12 ans neuf titulaires différents.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

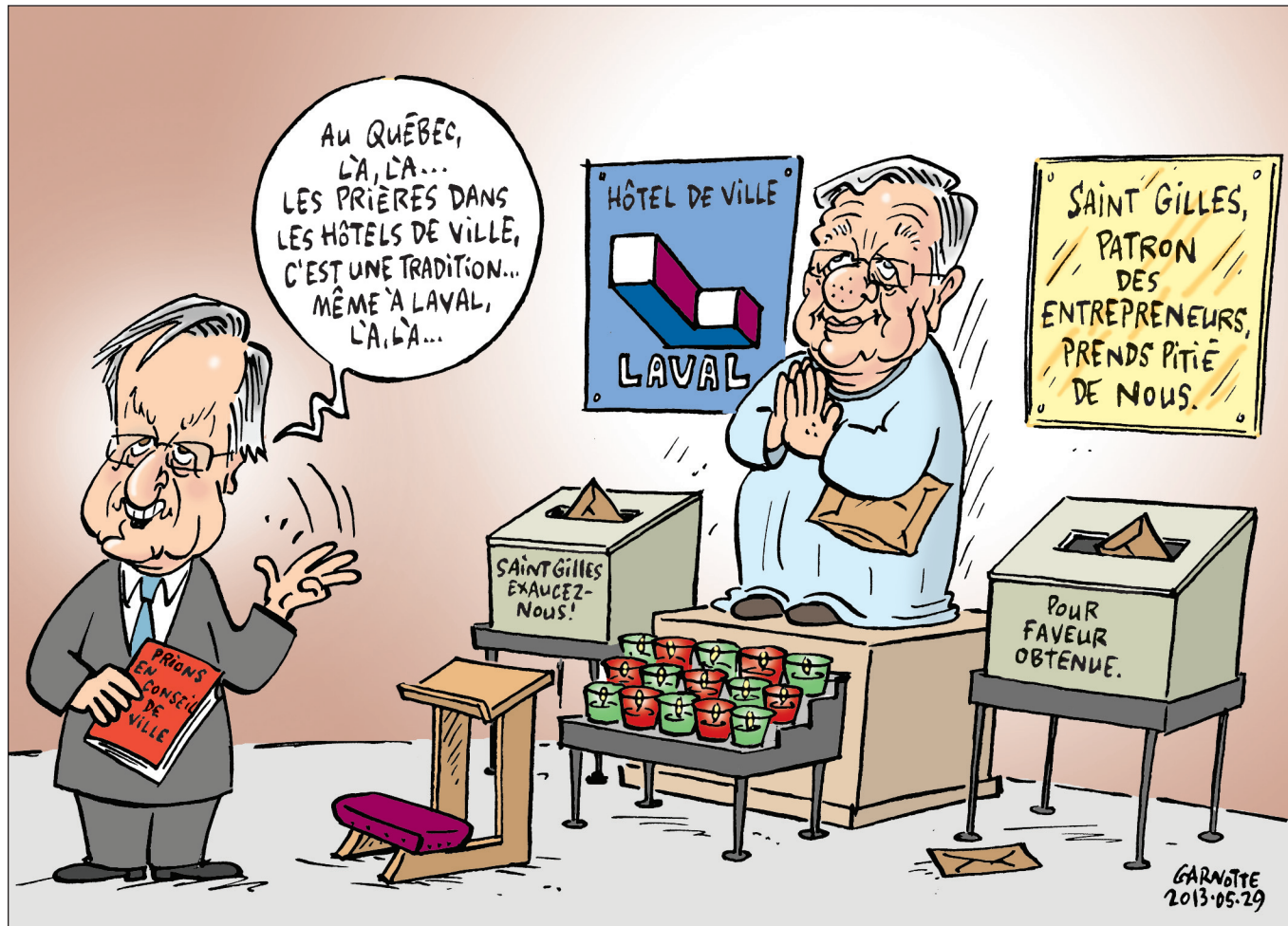
Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Le cheval d'Alexandre le Grand

L'histoire est remplie de leçons. On raconte que le grand Alexandre le Grand, roi de Macédoine, général invaincu, menait ses troupes du haut de son cheval. Son quadrupède s'appelait Bucéphale, nom prophétique. Alexandre aimait tellement son cheval qu'il voulait le nommer sénateur.

Bizarre, dites-vous? Pas tellement, à bien y penser. Des chevaux pour remplacer les inutiles qui nous coûtent 98 millions par année, ce serait une bonne économie. Un cheval n'occupe pas deux demeures, il ne fait pas de déclarations farfelues. Le cheval, c'est la plus noble conquête de l'homme. Je vous dirai que l'idée n'est pas si folle, elle mérite une étude.

Raymond Paradis
Saint-Lambert, le 25 mai 2013

Mon père: un vieux sage et fervent souverainiste

Il avait 80 ans lors du premier référendum. La défaite lui creva le cœur. Le pays ne serait pas pour lui. Cependant, il projeta son espoir. «Ce sera dans 40 ans», dit-il alors. Nous nous en approchons, mais nous n'y sommes pas encore. Et le temps se fait court, car, dirait encore mon père, «mon peuple est malade». Malade de ses divisions partisans. Malade de ne pouvoir greffer à sa souche la diversité du monde tout en gardant son essence. Il ne

nous reste que sept ans pour rassembler nos forces vives et intégrer nos forces nouvelles. L'heure n'est plus aux chicanes et aux chasses gardées. L'heure est de croire au pays et surtout d'en reconnaître le vrai visage.

Micheline Lacasse
Sherbrooke, le 25 mai 2013

Orwell dépassé

Le président des États-Unis, Prix Nobel de la paix, dans un discours ahurissant, a défendu et justifié l'utilisation des drones. Il a donné carte blanche aux États-Unis pour tuer selon leur bon vouloir et en toute impunité toute personne qui pose problème, selon eux, à leur sécurité.

Du même souffle, il a rappelé que tout citoyen américain a droit à un procès, mais il est évident que tout individu qui n'est pas citoyen américain n'a aucun droit, même pas le droit de vivre, sans parler des droits de la personne.

De plus, sans rire ni même sourire, ceci est fait au nom de la démocratie. Orwell, qui disait que la guerre, c'est la paix, est largement dépassé. Le meurtre à distance sans meurtrier n'est plus un meurtre. Tuer, c'est rendre justice et éviter d'autres morts. En d'autres mots orwelliens, on tue pour que d'autres ne soient pas tués.

On apprend par ailleurs que les deux plus grands fournisseurs de drones sont Israël et les États-Unis. Pour Israël, ce commerce, avec le service après-vente, représente près de 5 milliards, et près

de 3 milliards pour les États-Unis. À quand une course aux drones entre ces deux pays? Toujours dans le même discours, le chef de la Maison-Blanche a déclaré «il faut patiemment appuyer le passage à la démocratie». Personnellement, je trouve qu'il «appuie» un peu fort et que la démocratie a bon dos quand elle est servie à toutes les sauces.

Ce genre de discours justificatif, ce n'est plus la langue de bois, ce n'est plus parler pour ne rien dire, c'est énoncer de belles théories et agir en faisant exactement le contraire et en ne respectant rien ni personne.

Thomas Déri
Saint-Lambert, le 24 mai 2013

Moustaki: l'art de la simplicité

On évoquera le chantre de l'amour et de la liberté, le «faux paresseux», le jouisseur de la vie. Mais on oubliera peut-être de souligner la rigueur de l'écriture et de la composition. Moustaki, c'est la «ligne claire» en chanson, c'est-à-dire l'art consommé du mot juste, de la rime rigoureuse, de la métrique sans faille, de la mélodie lumineuse. Les chansons de Moustaki, nous les aurons «dans la mémoire longtemps», parce qu'elles possèdent la plus haute et la plus rare des qualités, celle à laquelle peu d'auteurs-compositeurs parviennent, à savoir la simplicité.

Robert Mager
Québec, le 23 mai 2013

LIBRE OPINION

L'OCPM renoue avec le Plan des commissaires

JEAN-CLAUDE MARSAN

Professeur émérite, Université de Montréal

L'Office de consultation publique de Montréal a déposé la semaine dernière son rapport sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, lequel présente une série de considérations et de recommandations fort appropriées visant à conserver et à mettre en valeur la personnalité de ce quartier historique. Celles portant sur «les portes d'entrée vers la ville ancienne» sont particulièrement pertinentes parce qu'elles s'inscrivent dans la continuité du Plan des commissaires, élaboré à partir de 1801. Ce plan visait à donner suite à l'«Acte pour abattre les anciens murs et fortifications qui entourent la cité de Montréal et pour ouvrir autrement à la salubrité, la commodité et l'embellissement de ladite cité».

Ce qui caractérise principalement ce Plan des commissaires, établi sous la gouverne de James McGill, John Richardson et Jean-Marie Mondelet, c'est le dessein de conserver à la cité d'origine un caractère bien distinct de celui des faubourgs qui l'entouraient. Ainsi, les commissaires ont notamment veillé à perpétuer par des aménagements appropriés la mémoire des portes d'entrée de l'ancienne ville fortifiée.

Du côté du fleuve, où se trouvaient plu-

sieurs portes, les commissaires ont proposé l'aménagement d'une terrasse élevée s'étendant du faubourg Québec à la Pointe-à-Callière: ce fut l'origine de la rue de la Commune. Du côté ouest, à la porte du faubourg des Récollets, fut implanté un marché aux foins, équipement fort bienvenu à l'époque où le cheval constituait le principal moyen de locomotion. Cet espace de marché allait être agrandi par la suite pour devenir le square Victoria. Du côté nord, le Champ-de-Mars a été élargi jusqu'à la rue Craig (aujourd'hui Saint-Antoine) pour bien marquer la frontière avec le faubourg Saint-Laurent adjacent. Enfin, à l'est, du côté de la porte de Québec ouvrant sur le faubourg du même nom, ce fut l'aménagement d'un square prestigieux, le square Dalhousie, lequel disparut malheureusement dans le terrible incendie qui dévasta en juillet 1852 une partie des faubourgs Saint-Laurent et Québec. L'aménagement en 2005 à cet endroit du petit square Dalhousie, lequel met en valeur l'ancienne gare du même nom, perpétue la mémoire de cette porte de Québec.

Ce qui est intéressant également dans ce Plan des commissaires, c'est le recours pour la première fois à cette échelle à des formes urbaines propres à la culture britannique, principalement le square. Dans la culture française, les places publiques présentent davantage

un caractère minéral, comme c'est le cas aujourd'hui de la place d'Armes. Le square planté s'apparente plus à la culture britannique, laquelle reflète l'attachement du *country gentleman* à la nature en introduisant celle-ci dans la trame urbaine. On oublie trop souvent que plusieurs paysages urbains montréalais qui témoignent de l'apport intégré de ces deux cultures dans la même cité s'avèrent uniques au pays pour cette raison. C'est là une caractéristique culturelle qui n'est présente que dans de rares villes en Occident, dont, notamment, Barcelone, Bruxelles, Prague et Trieste.

En proposant la création d'un espace prestigieux au pied du Champ-de-Mars, qui permettrait, par le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre les rues Hôtel-de-Ville et Sanguinet, de relier directement la station de métro Champ-de-Mars au Vieux-Montréal, l'Office de consultation publique se trouve à renouer d'une façon saisissante avec l'esprit du Plan des commissaires. Ainsi, la vision de conserver à la ville d'origine son homogénéité et son caractère historique par le moyen d'espaces publics agissant comme passerelles continue de s'imposer après deux siècles. Qui plus est, en recommandant que ce lieu public soit aménagé dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal en 2017, l'Office lui confère une signification symbolique de premier ordre.

IDÉES

La référence à la laïcité doit être explicite

Je crains d'assister à la naissance d'un héros qui s'autoproclamerait défenseur « des valeurs québécoises »

DJEMILA BENHABIB

Essayiste, Prix international de la laïcité 2012

Avec le jugement concernant la récitation de la prière au Saguenay, nous avons, encore une fois, la démonstration des limites du juridique dans l'affirmation de la séparation du politique et du religieux. Cet enjeu sociétal d'une très grande importance, compte tenu de la charge émotive qu'il soulève et de la poudrière qu'il entraîne, gagnerait à être pris à bras-le-corps par le politique. La séparation du politique et du religieux mériterait d'être solennellement affirmée par l'État québécois et entérinée comme principe politique et juridique dans la Charte des droits et libertés.

La référence à la laïcité doit être explicite. La laïcité est un levier de l'action publique pour garantir l'égalité et la liberté de conscience dans le vivre-ensemble à travers la neutralité de l'État. La laïcité, c'est la liberté, mais c'est aussi l'égalité, l'égalité entre les citoyennes et les citoyens quelles que soient leur croyance et leur non-croyance. C'est à l'État que revient la mission de veiller à ce que l'ensemble des citoyennes et citoyens puisse s'exprimer librement et en toute sécurité. C'est lui qui doit faire en sorte qu'aucun groupe, qu'aucune communauté ne puisse imposer à qui que ce soit une appartenance religieuse, en particulier en raison de ses origines. La laïcité est donc à l'avant-garde du combat contre les discriminations.

Une niche confortable

Depuis la Révolution tranquille, le principe de déconsecration s'est enraciné dans nos institutions. Cependant, nous vivons, depuis quelques années, notamment à travers la reconnaissance des particularismes des minorités religieuses avec les accommodements religieux, une crispation de plus en plus grande. Ceci a ouvert la porte à un retour à un certain catholicisme revendicateur et revancharde. Ce climat de confusion terrible a donné lieu à une surenchère des demandes religieuses entre les uns et les autres, qui dans la plupart des cas indisposent nos concitoyens. Cette multifonctionnalisation de l'espace civique et de nos institutions a semé le doute dans de nombreux esprits sur notre réelle capacité à vivre ensemble dans le respect de chacun. Sortir de cette configuration sociale qui consiste à segmenter et fragmenter la société en fonction d'appartenances ethniques et religieuses est une urgence. Le multiculturalisme et son corollaire la laïcité ouverte aboutissent fatalement à l'effritement du lien social. La solution est ailleurs. Osons le dire!

Avec le jugement de mardi, les intégrismes religieux vont trouver là une niche conforta-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La reconnaissance des particularismes des minorités religieuses avec les accommodements religieux [...] a ouvert la porte à un retour à un certain catholicisme revendicateur et revancharde.

ble qui leur permettra, assurément, d'étendre leurs tentacules sur les plus faibles d'entre nous.

J'ai bien peur que nous nous dirigeons vers l'exemple de l'Ontario, où cette prolifération des religions s'illustre notamment par un exemple évocateur où les débats à Queen's Park sont précédés chaque jour par la récitation intégrale de 8 prières! En effet, depuis 2008, on a décidé de conserver le « Notre Père » et d'y ajouter d'autres prières: autochtone, bouddhiste, hindouiste, musulmane, juive, baha'ie et sikhe. Par comparaison, au Québec, depuis 1976 et sous la gouvernance de René Lévesque, les travaux à l'Assemblée nationale débutent par une minute de silence, c'est-à-dire un moment de recueillement.

Avec le jugement de mardi, je crains qu'aux yeux de quelques-uns de nos concitoyens déboutés par la faiblesse de la puissance publique depuis une dizaine d'années, nous assistions à la naissance d'un héros qui

s'est autoproclamé défenseur « des valeurs québécoises ».

Je ne suis pas catholique. Pour autant, j'ai adhéré aux valeurs du Québec qui prennent racine dans notre histoire et se projettent dans l'universel. Suis-je une sous-citoyenne? J'ai le plus grand respect pour notre patrimoine catholique. J'en suis même fière et jalouse. Plus encore, je suis émue en foulant le sol de certaines églises, mosquées et synagogues. Néanmoins, lorsqu'il est question de la sphère politique, je suis une laïque qui considère que le religieux ne doit nullement interférer dans la gestion des affaires de la cité.

Lorsque j'ai choisi le Québec comme terre d'asile il y a de cela une quinzaine d'années, je ne rêvais pas d'un pays replié sur lui-même et confiné à une religion.

Je rêvais déjà de liberté et d'égalité.

Aujourd'hui, je rêve toujours de liberté et d'égalité pour l'ensemble de mon peuple, le peuple québécois, auquel j'ai adhéré par amour et ouverture dans le respect de son histoire.

La prière n'est pas un fétiche identitaire

MARCO VEILLEUX
Montréal

C'est une victoire à la Pyrrhus que vient de remporter le maire de Saguenay. Le jugement de la Cour d'appel du Québec, qui est favorable au maintien de la prière au début des assemblées municipales, laisse entendre qu'il pourra continuer à la réciter, car cette prière, au fond, n'en est pas vraiment une. Elle a plutôt une valeur historique, culturelle et patrimoniale. Elle est donc, selon les juges, bien « inoffensive ».

Voilà qui est plutôt humiliant pour ceux (dont je suis) qui croient à la valeur et à la dignité de la prière! De plus, ce jugement dit au maire Tremblay qu'il peut bien continuer à dire cette prière (qui n'en est pas vraiment une!) dans la mesure où, ce faisant, il ne démontre pas sa foi et ses convictions personnelles. Du vrai délire!

Soyons sérieux: est-ce que la récitation d'une prière et des objets religieux ont leur place dans une salle de conseil municipal? La réponse est non. Les enceintes de nos institutions politiques se doivent d'être « neutres ». Étant le lieu par excellence de la délibération citoyenne, leur neutralité incarne l'idéal de respect du pluralisme et de l'égalité de tous qui est au fondement d'une société libre et démocratique.

Le maire de Saguenay reprend souvent la rengaine selon laquelle, comme Québécois, nous serions particulièrement « mous » par rapport à nos convictions, à ce qui fait notre identité, à ce qui nous unit. Selon lui, notre peuple et nos valeurs de Canadiens français seraient en train de s'effriter. Or, un tel discours ne tient pas la route, car il fait fi d'un demi-siècle de redéfinition du nationalisme québécois. Bien sûr, le catholicisme est une dimension constitutive et incontournable de notre histoire, et les croyants, comme tout autre citoyen, peuvent légitimement contribuer aux débats publics à partir de leurs convictions. Toutefois, l'identité et la fierté natio-

nales des Québécois ne peuvent plus être ainsi directement amalgamées avec la foi catholique. Ces relents d'un nationalisme « ethnoreligieux » témoignent donc d'une inquiétante impasse du débat politique. Qu'un nombre non négligeable de personnes veuillent suivre le maire Tremblay sur cette voie sans issue est plus que troublant. Il faut certainement voir le symptôme d'un sentiment de déroute et d'insécurité identitaire qui ébranle présentement de larges pans de la société québécoise. Ce symptôme, bien sûr, doit être écouté et analysé avec sérieux et respect, car il exprime un réel malaise social, politique, économique et culturel diffus dans la population.

Débat pitoyable

Mais au lieu de cela, nous voilà embourbés dans un débat pitoyable autour de la récitation d'une prière. Ne serait-il pas plus simple et mieux avisé de transformer cette dernière en minute de silence? Faire silence, au début de l'assemblée municipale, serait pleinement respectueux des droits et libertés de tous. Cette pratique serait donc incontestable sur le plan juridique. En outre, le silence pourrait favoriser l'ouverture d'un espace pour la rencontre de l'autre aux multiples visages et convictions. Une telle pratique pourrait certainement nourrir une éthique sociale et politique à la hauteur des exigences de notre démocratie pluraliste. Les croyants n'y perdraient rien et les non-croyants pourraient y gagner quelque chose.

Quant au crucifix et aux autres symboles religieux, il ne faudrait quand même pas en faire des fétiches identitaires! Pour un chrétien, ni la croix ni la prière ne sont réductibles à des « pièces de patrimoine » ou à des « oriflammes nationalistes ». Dans nos enceintes politiques, les politiciens et politiciennes qui sont croyants honoreront bien davantage leur foi en mettant au cœur de nos préoccupations le souci des pauvres, la protection du bien commun et la lutte contre la corruption.



BIOSPHERE DE MONTRÉAL

D Lire aussi: *Dernier été pour le musée de l'environnement à la Biosphère*, un texte de Hervé Fischer, président de Science pour tous; Frédéric Back, artiste et cinéaste; et une cinquantaine d'autres signataires des milieux muséal, politique, syndical et artistique. Extrait: «Après les compressions imposées à la Biosphère en juillet 2012, le gouvernement fédéral met maintenant à pied la majorité du personnel et y installe des employés du service météorologique. Le Musée de l'environnement ne survivra pas... Environnement Canada a décidé unilatéralement d'en revoir le mandat. Un certain accès au public sera semblé-t-il préservé... Sous quelle forme? Comment opérer un tel musée sans personnel? Voilà le sort réservé à cet emblème de Montréal!». Sur ledevoir.com

Le Sénatgate



FRANCINE PELLETIER

La dernière fois que j'ai vu Pamela Wallin, elle traversait au pas de course la salle de presse du réseau CBC à Toronto, les larmes aux yeux. On venait de lui montrer la porte après trois ans à la coanimation de l'émission *The National*. On avait mis gros sur la célèbre animatrice, payé cher son transfert de CTV à CBC, mais la nouvelle mixture avait déçu. Dure dure, parfois, la vie de vedette du petit écran.

L'honorable Pamela Wallin doit trouver sa dégringolade au Sénat plus dure encore. Il y a certainement une cruelle ironie à voir cette ancienne reporter bloquer d'une main tendue un téléobjectif pendant que son ancien collègue de CTV, l'ex-King de la colline parlementaire, Mike Duffy, rase les murs du même Parlement. Comme revers du destin, les Grecs n'auraient su faire mieux. Non seulement nos protagonistes ont-ils été aveuglés par l'orgueil (*hubris*, quand tu nous tiens...), leurs chutes imminentes menacent la pérennité de la Chambre haute, du moins dans son état actuel, pour ne rien dire du gouvernement conservateur lui-même. Grosse catharsis en perspective.

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que contrairement aux nombreux scandales qui ont ponctué le règne Harper — de la complicité en matière de torture à la fraude électorale, en passant par l'ingérence à Radio-Canada et l'abolition du registre des armes à feu —, le Sénatgate est le seul qui colle à ce jour, le seul qui a réussi à réellement indisposer l'électorat conservateur.

Que Harper pile sur des principes de transparence ou d'équité, ou encore sur des institutions, bof... Ça dérangeait plus ou moins. Mais que des sénateurs, conservateurs de surcroît, se servent à même les deniers publics, eh bien ça, chers lecteurs, ça va chercher jusqu'aux fermiers en Alberta et aux admirateurs de Rob Ford en banlieue de Toronto. Avant de prendre le pouvoir, les conservateurs avaient promis la fin du *free lunch* et des passe-droits. Bref, se servir trois fois plutôt qu'une au buffet payé par les contribuables ne passe pas du tout. Je pense écrire à Pamela Wallin et Mike Duffy pour les remercier personnellement.

J'ai travaillé avec Mike Duffy environ deux ans; j'étais la Québécoise de service à son émission *The Sunday Edition*. Mike s'est d'ailleurs longtemps vanté de m'avoir rendue célèbre. Vous voyez le genre? Un brin vantard, aimant la célébrité (même imaginaire) et, surtout, flagorneur. La marque de commerce de celui qu'on appelait affectueusement le « Pillsbury Boy » était la main tendue à la fin de chacune de ses entrevues. Comme s'il se pratiquait pour un jour faire de la politique, ou qu'il avait désespérément besoin de se faire aimer, c'est selon, Mike insistait pour ser-
Il peut paraître incongru que ce soit d'anciens journalistes par qui le scandale arrive

rer la main de chacun de ses interviewés. Tout le monde se retrouvait mal à l'aise sauf Old Duff lui-même, également surnommé (pas très affectueusement) le Puffster. Personne mais personne n'a été surpris de le voir atterrir au Sénat en 2008.

J'ai travaillé avec Mike Duffy environ deux ans; j'étais la Québécoise de service à son émission *The Sunday Edition*. Mike s'est d'ailleurs longtemps vanté de m'avoir rendue célèbre. Vous voyez le genre? Un brin vantard, aimant la célébrité (même imaginaire) et, surtout, flagorneur. La marque de commerce de celui qu'on appelait affectueusement le « Pillsbury Boy » était la main tendue à la fin de chacune de ses entrevues. Comme s'il se pratiquait pour un jour faire de la politique, ou qu'il avait désespérément besoin de se faire aimer, c'est selon, Mike insistait pour ser-
Aplaventrisme

Il peut paraître incongru que ce soit d'anciens journalistes par qui le scandale arrive. Ils devraient être un peu plus à l'affût, non? Le sens de l'éthique plus aiguisé? Mais, en fait, il fallait très précisément des gens avec le sens du « c'est mon dû ». Il fallait des gens qui ont l'habitude d'être écoutés, admirés, surtout chèrement payés. Dans le monde de la télévision, on qualifie — du moins du côté anglophone — les animateurs de « *the talent* ». Même si le talent n'y est pas toujours, il y a une espèce d'aplaventrisme par rapport à ceux et celles qui « fidélisent » le public, c'est-à-dire qui ont la cote auprès des spectateurs. On les paie grassamment, voire trop, souvent des salaires de premier ministre.

Le salaire de base d'un sénateur est d'environ 135 000 \$, avant bonification en tout genre.

Sûrement en dessous de ce que Mike Duffy avait l'habitude de recevoir, mais surtout de sa valeur marchande auprès du gouvernement Harper. Selon le sénateur conservateur Don Plett, Mike Duffy est non seulement « *un des sénateurs les plus travaillants* », il est en partie responsable de l'élection d'un gouvernement majoritaire en 2011. « *Il a été un immense atout* », dit-il. En s'inventant une résidence principale à l'I.-P.-E., en facturant deux fois pour la même activité, Mike ne faisait que réclamer son dû; du moins dans sa tête à lui. On peut penser que les frais de déplacement extravagants de Pamela Wallin (321 000 \$), qui fait présentement l'objet d'une enquête, proviennent du même calcul.

Arrive le riche chef de cabinet Nigel Wright dans ce décor, encouragé par l'arrogance de son chef, Stephen Harper, et le feu est aux poudres. Encore une fois, il fallait cette combinaison toxique d'argent et de suffisance pour tout faire sauter.

Restez aux aguets, comme disent les Anglais, la suite risque de ne pas décevoir.

fpelletier@ledevoir.com

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartooniste), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre internationale, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Frédérique Frappier, Benoît Munger et Philippe Papiérou (pupitre), Sophie Charrier, Karl Rettino-Parozelli et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Claire Breton, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Annel Elmin, Amélie Maltais, Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Nadia Sebati, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Élise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zematis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable d'expédition à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Moïse Bastien, Claudine Chevrier, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Page.

ACTUALITÉS

BILINGUISME

SUITE DE LA PAGE 1

gouvernement canadien en 1969.

Entre 1961 et 2001, la proportion des Canadiens capables de soutenir une conversation en français et en anglais est passée de 12,2 % à 17,7 %. Mais depuis dix ans, on note une légère régression de ce chiffre, établi à 17,5 % selon le recensement 2011 (dont les données linguistiques ont été publiées en octobre dernier). Quelque 5,8 millions de Canadiens se disent aujourd'hui bilingues.

Sauf que ce chiffre cache de grandes disparités régionales, indique l'étude de Statistique Canada. En dehors du Québec, moins de 10 % de la population canadienne est bilingue (9,7 %).

Le Québec fournit 57 % de la population bilingue canadienne (3,3 millions de personnes, soit plus de 42 % de la population québécoise), et l'Ontario 23 % (1,4 million). En ajoutant le Nouveau-Brunswick, 86 % des Canadiens bilingues demeurent dans trois provinces qui composent la «ceinture bilingue» du pays — terme qui désigne une zone de fréquents contacts entre francophones et anglophones.

Jean-Pierre Corbeil souligne qu'entre 2001 et 2011, le Québec a ajouté quelque 420 000 personnes bilingues à son actif. C'est trois fois plus que tout le reste du Canada... «Dans les deux décennies qui ont suivi Laurendeau-Dunton, le taux de croissance de la population bilingue était deux fois plus rapide que celui de la population totale, dit-il. La tendance est maintenant complètement inversée.»

Immigration et jeunes

Statistique Canada avance deux explications à cette situation. D'une part, la croissance de la population immigrante y contribue pour beau-

coup. Les nouveaux arrivants — qui sont le principal facteur de croissance démographique au Canada — affichent un taux de bilinguisme français-anglais inférieur à celui des Canadiens de naissance (13 % contre 19 %).

Si on excepte les immigrants établis au Québec (qui sont bilingues à plus de 50 %), on remarque que le taux de bilinguisme des nouveaux arrivants est en fait d'à peine 6 % (contre 11 % pour les Canadiens nés au pays et qui habitent hors Québec). «Dans 30 ans, l'immigration sera responsable de 90 % de la croissance de la population», rappelle Jean-Pierre Corbeil.

Les jeunes sont au cœur de l'autre raison suggérée par Statistique Canada. L'organisme a remarqué que le niveau d'exposition des élèves hors Québec à des programmes de français langue seconde a diminué dans les dernières années. Ils étaient 1,8 million à suivre de tels cours en 1991-1992 : ils sont maintenant 1,4 million, une diminution de 24 % en deux décennies. «C'est une baisse nette», dit l'analyste Corbeil.

Cette baisse n'est pas compensée par l'augmentation de la popularité des cours d'immersion en français. Ils étaient 267 000 à tenter l'immersion il y a 20 ans ; le dernier recensement indique qu'il y en avait 341 000. Cela explique peut-être pourquoi les jeunes anglophones du ROC (rest of Canada) sont de moins en moins bilingues. En 1996, 15 % des jeunes anglophones âgés de 15 à 19 ans pouvaient soutenir une conversation en français. Cette proportion est aujourd'hui de 11 %.

On observe aussi que plusieurs anglophones du ROC n'arrivent pas à maintenir leur bilinguisme au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. La moitié des jeunes anglophones qui se disaient bilingues en 1996 ne l'étaient plus en

2011 (ils sont maintenant dans la classe des 30-34 ans). Au Québec, c'est plutôt le contraire : les francophones améliorent leur connaissance de l'anglais une fois leurs études terminées, constate Statistique Canada. Globalement, les francophones du pays ont un taux de bilinguisme de 44 %, comparativement à 8 % pour les anglophones.

Fraser inquiet

Le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, estime que cette étude révèle des données préoccupantes. Il trouve «un peu normal que nous ne puissions maintenir le même pourcentage de gens bilingues quand on accueille 250 000 immigrants chaque année». Mais la baisse marquée du nombre d'étudiants qui apprennent le français dans les écoles canadiennes est «inquiétante», selon M. Fraser.

«Il y a une certaine croyance voulant que la seule façon d'apprendre le français soit de passer par l'immersion, dit-il en entretien. On voit l'intérêt que les programmes d'immersion continuent d'avoir. Ils attirent les meilleurs enseignants, ils ont plus de ressources. Mais ça fait en sorte que les enseignants de français langue seconde sont un peu les parents pauvres du système éducatif canadien.» Le système pâtit de ces carences, suggère-t-il. Graham Fraser pointe aussi du doigt le fait qu'aucune province à l'ouest de l'Ontario n'oblige l'apprentissage du français à l'école.

Le Devoir

D Lire aussi · Les données complètes de l'évolution du bilinguisme français-anglais au Canada de 1961 à 2011. LeDevoir.com

CURIOUS GEORGE

SUITE DE LA PAGE 1

Reyersbach), qui a passé sa jeunesse à griffonner les animaux du Zoo de Hambourg dans ses carnets, fuit vers le Brésil pour échapper aux violences antisémites qui secouent l'Allemagne. Dix ans plus tard, la jeune étudiante du Bauhaus qui allait devenir sa femme (née Margarete Elisabeth Waldstein), fuit elle aussi son pays en raison de ses origines juives. Destination : Rio de Janeiro. Là-bas, les deux artistes se rencontrent par hasard, fondent la première agence de pub brésilienne, se marient et adoptent le patronyme Rey, pour mieux s'intégrer à leur pays d'accueil. Jeunes mariés, ils voguent à bord du premier transatlantique pour savourer leur lune de miel à Paris.

Séduits par la Ville lumière, les deux artistes s'y installent, et c'est à Montmartre que naîtra la première ébauche de Georges, un petit singe aussi taquin que gauche, alors nommé «Fifi». Dans leur histoire, le mignon macaque fauteur de troubles est rescapé par «l'homme au grand chapeau jaune» lors d'un voyage en Afrique. Avant de devenir une icône de la littérature enfantine anglophone, Georges fut donc français! C'est Gallimard qui, à l'époque, proposa aux Rey de publier un premier livre. La vie était belle, le couple était aux anges, d'autant que l'éditeur avait accompagné son offre d'une généreuse avance.

Mais une ombre planait sur l'Europe. Les troupes d'Hitler envahissent la Pologne, puis la Tchécoslovaquie. En 1939, le studio des Rey est fouillé par la police française, qui les soupçonne de camoufler une fabrique de bombes clandestine. Mais les croquis et les histoires naïves du petit «Fifi» suffisent à convaincre les policiers qu'ils font fausse route. En mai 1940, quand les troupes allemandes envahissent le nord de l'Hexagone, les Rey sentent le danger croissant. Avec pour seul bagage leurs manuscrits inédits, leurs passeports et le reste de l'avance entamée pour acheter des pièces destinées à bricoler des vélos de fortune, ils prennent la fuite vers le sud. Dix jours plus tard, les nazis entraînent dans Paris.

Leur exode à bicyclette les mènera à travers les montagnes et vallées, jusqu'au Pays basque. À la frontière espagnole, trahis par leur accent allemand, ils sont écroués. Leurs passeports brésiliens et la binette inoffensive de Georges les sortiront une fois de plus du pétrin. Par train, les Rey



SOURCE UNIVERSAL

La version moderne de Curious George dans un film américain datant de 2006.

gagnent le Portugal, d'où ils prendront un cargo pour retourner au Brésil, sains et saufs.

Avec ses derniers sous, le couple décide de partir de zéro à New York, où leurs dessins leur permettront cette fois encore de prouver leur véritable métier et d'obtenir un visa de justesse. Un mois plus tard, une nouvelle vie s'ouvre à eux. L'éditeur bostonnais Houghton Mifflin achète quatre des manuscrits, et c'est ainsi que commence la fructueuse carrière de Fifi, rebaptisé «George» pour le public américain. «The rest is history», comme disent les Anglais. George et ses gaffes procureront une longue et fructueuse carrière à ses deux auteurs, qui publièrent sept albums de 1941 à 1966.

Une leçon d'histoire

Publié à 30 millions d'exemplaires dans 17 langues, George s'est fait ensuite connaître sous les noms de Zozo en Angleterre («George» était par trop shocking! puisque le roi portait alors ce prénom...), Peter Pedal (Danemark), Coco (Allemagne), Osaru no jōji (Japon), Jorge el curioso (Espagne), etc. De nombreuses bandes dessinées, télé-séries et produits dérivés ont remis le petit primate au goût du jour au cours des années 1980, 1990 et 2000. En 70 ans de carrière, Georges le curieux a non seulement traversé l'imaginaire de plusieurs

générations, mais il a laissé des traces dans plusieurs productions cinématographiques, notamment dans le long métrage *Forrest Gump*, où le livre *Curious George*, le préféré de l'ingénu Forrest, apparaît dans le plan-séquence d'ouverture.

Le périple rocambolesque des créateurs de George a prouvé à maintes reprises qu'un anodin petit singe pouvait être le meilleur ami de l'homme. «Soixante-dix mille Juifs français ont été déportés, pendant la guerre, et la plupart n'ont pas survécu. L'histoire des Rey permet de raconter cette tranche d'histoire tragique aux jeunes et de comprendre ce pan de la vie humaine à travers un personnage qui leur est très familier. C'est toute une époque qu'ils peuvent découvrir à travers ces dessins», souligne Alice Herscovitch, directrice du Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal.

Présentée au Centre commémoratif de l'Holocauste jusqu'au 20 juin, l'exposition créée à l'Institut pour l'éducation de l'Holocauste à Omaha, au Nebraska, a tourné depuis à Vancouver et dans de nombreuses villes américaines. Elle rassemble quelques photos et croquis originaux et raconte l'extraordinaire odyssee du couple, dans une histoire écrite par Louise Borden, et illustrée «à la manière Rey» par Allan Drummond.

Le Devoir

HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

M. Harper. M. Mulcair est alors revenu à la charge, estimant que le premier ministre avait éludé sa question. Irrité, M. Harper a lancé : «Si le chef du NPD suggère que j'ai eu de quelconques informations contraires de la part de M. Wright avant, c'est complètement faux. J'ai été mis au courant de ceci le 15 mai.»

Pour plus de précision, M. Mulcair a alors demandé : «Quelles directives le premier ministre a-t-il données à Nigel Wright ou à d'autres membres de son cabinet pour régler les problèmes de dépenses du sénateur?» C'était sa façon de savoir si le premier ministre, sans vouloir connaître les détails, avait demandé à ce que la controverse entourant les dépenses de son sénateur cesse. Sans détour, M. Harper a répondu : «Je n'ai pas donné de telles directives.»

Le réseau CTV a diffusé le 14 mai en soirée le premier reportage faisant état du chèque de

90 000 \$ et d'une «entente» par laquelle, en échange de ce remboursement, le Sénat rédigerait un rapport moins sévère envers M. Duffy. Dans le courant de la journée du 14 mai, le journaliste de CTV a contacté le porte-parole de M. Harper pour obtenir des commentaires. Celui-ci a répondu que l'argent des contribuables n'avait pas été impliqué.

Le chef libéral, Justin Trudeau, a quant à lui demandé au premier ministre s'il s'engageait à rendre publics tous les documents relatifs à cette transaction, incluant une copie du chèque. M. Harper a répondu que puisqu'il s'agissait d'une transaction entre deux individus, il revenait aux commissaires à l'éthique des deux Chambres d'éclaircir cette question. «Si nous étions invités à fournir quelque information que ce soit, nous le ferions volontiers», s'est quand même engagé le premier ministre.

Duffy se fait attendre

Quant au sénateur Mike Duffy, il a posé un lapin à ses collègues. Lui qui avait demandé

que le Sénat tienne des audiences publiques pour qu'il puisse livrer sa version des faits à finalement boudé la tribune qui lui a été offerte. En effet, le comité du Bureau de régulation interne du Sénat mandaté de revoir le rapport sur les dépenses de M. Duffy a accepté de tenir sa séance de mardi soir en public. Le sénateur y a été invité, mais ne s'est pas présenté.

«C'est le sénateur Duffy qui a demandé un forum public et nous le lui offrons aujourd'hui s'il le veut», a lancé le sénateur conservateur et président du comité, David Tkachuk, en début de rencontre. Il a été convenu qu'il ne serait pas invité de nouveau. «Il a eu l'occasion d'être ici. S'il n'y est pas, c'est qu'il ne le voulait pas. Il aura donc l'occasion de répondre en Chambre», a tranché le libéral George Furey.

Le comité a rapidement convenu de transmettre le dossier à la Gendarmerie royale canadienne, qui a déjà contacté le Sénat sur cette affaire sans confirmer pour autant qu'une enquête était ouverte. La majorité conservatrice a aussi accepté à la demande des libéraux de préciser

Le Devoir

MALTAIS

SUITE DE LA PAGE 1

rente» intitulée *Briser le cycle de la pauvreté*, la ministre Maltais a essuyé sur place les critiques des journalistes convaincus d'y cueillir une nouvelle : la hauteur de cette «bonification importante et progressive pour les 85 000 personnes les plus pauvres de la société», comme le disait le communiqué de presse du ministère daté du 9 avril dernier. Agnès Maltais avait alors promis une annonce début mai.

Mais mardi, rien sur la bonification : après discussion avec les collègues du conseil des ministres, il fut plutôt décidé de reporter l'annonce à plus tard, histoire de l'inscrire dans un plan d'action global impliquant nombre de ministères, dont les Finances, la Santé, l'Éducation et la Famille. La ministre a précisé que ce report ne changeait rien à la date d'entrée en vigueur de la bonification, car des procédures réglementaires essentielles n'auraient pas permis de verser la bonification avant la rentrée. «À la fin, ce sera plus intéressant», dit M^{me} Maltais.

Mais ce report a provoqué colère et déception. «C'est un pétard mouillé», a critiqué la députée de Québec solidaire Françoise David, qui veut encore «croire» que la ministre dit vrai lorsqu'elle promet un meilleur sort aux plus pauvres de la société, mais craint le pire. «J'ai un peu peur qu'on arrive en septembre avec un lot de mesurette qui ne répondent pas à la question principale.» QS a calculé qu'une augmentation de 100 \$ de la prestation coûterait quelque 100 millions à l'État.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté accuse la ministre d'être «dans les patates». Le Front commun des personnes assistées sociales doute désormais de sa parole, tant les promesses rassurantes n'ont pas encore donné lieu à des engagements chiffrés, a dit mardi Amélie Châteauneuf, porte-parole du Front. «Les gens l'attendaient, cette annonce, ils ont fait. Nous ne croyons plus la ministre, car ses propos ne cadrent pas avec la réalité du terrain.» Une coalition de groupes en employabilité (COCDMO) accueille les changements avec intérêt, mais note que des inquiétudes demeurent quant à la «garantie des services».

Des mesures en vigueur le 1^{er} juillet

La ministre de l'Emploi a résumé pour le reste des annonces déjà connues depuis la publication dans la *Gazette officielle* à la fin février de ses modifications au Règlement sur l'aide sociale. Il s'agit toujours d'une nouvelle approche qui élimine le recours à l'allocation additionnelle de 129 \$ par mois reconnaissant une contrainte à l'emploi : cela touche les 55 à 57 ans (mais un droit acquis n'atteint pas les bénéficiaires actuels de ce montant) et pour les couples ayant un enfant de moins de cinq ans (mais une transition est prévue jusqu'au 30 septembre). Un autre changement touche les prestataires en démarche de désintoxication : désormais, la prestation soutenant les services d'hébergement sera soumise à des limitations, mais surtout, la certification des ressources sera nécessaire.

M^{me} Maltais a précisé que l'entrée en vigueur des modifications était reportée d'un mois, au 1^{er} juillet. Elle a surtout exposé son «engagement de services pour l'emploi et pour «n'échapper personne»». En incitant les personnes n'ayant plus d'allocation pour contraintes à se tourner vers Emploi-Québec pour réintégrer le marché du travail, Québec promet un suivi personnalisé, l'assurance que «tant et aussi longtemps que la personne voudra se mettre en démarche, elle recevra une allocation». Le montant variera de 130 à 195 \$ par mois, selon le parcours choisi. La ministre promet qu'après la fin d'un parcours, un autre cycle sera possible si le candidat ne trouve pas chaussure à son pied.

Pour aplanir les inquiétudes quant aux ressources disponibles dans les centres locaux d'emploi (CLE), la ministre répond qu'un «travail administratif» a été fait au sein des CLE pour redéployer des agents vers les zones où on attend plus de prestataires en démarche. Au total, 11 300 ménages sont touchés la première année. Dans les ressources en employabilité, où certains déplorent des listes d'attente, on redéploiera les places pour répondre aux besoins.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

D La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390